

**DÉBAT PUBLIC**  
**« La mer en débat »**  
**Façade maritime Manche Est / Mer du Nord**  
**Façade maritime Nord Atlantique / Manche Ouest**

Compte-rendu intégral  
Mercredi 17 janvier 2024

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Salle de Hérél, 63 Bd des Amiraux Granvillais, 50400 Granville
<b>PARTICIPANTS :</b>	175 participants dans la salle
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	19 h 00 à 21 h 30

**Commission particulière du débat public (CPDP) :**

M.	Floran AUGAGNEUR	Président du débat et vice-président de la CNDP
M.	Dominique PACORY	CPDP MEMN (délégué régional)
Mme	Caroline WERKOFF	CPDP
Mme	Dominique LANCRENON	CPDP MEMN (modération YouTube)
Mme	Karine BESSES	CPDP NAMO (déléguée régionale)

**Animatrice :**

Mme	Sofia ALIAMET	WDPE
-----	---------------	------

**Intervenants :**

M.	Gilles MENARD	Maire de Granville
M.	Pierre CHAULEUR	Sous-préfet d'Avranches
M.	Éric FEUNTEUN	Professeur en écologie marine au Museum d'Histoire Naturelle
M.	Jean-Claude DAUVIN	Océanographe et Professeur à l'Université de Caen
M.	Éric LEGUELINEL	Vice-président CRPM Normandie
M.	Julien MOUTON	Élu CRPM Normandie
M.	Franck LE MONNIER	Conchyliculteur et représentant des Conchyliculteurs de Chausey
M.	Damien LEVALLOIS	Directeur de projets DREAL Normandie
M.	Laurent DUMONT	DREAL Normandie
M.	Michel LEDARD	DREAL Bretagne
Mme	Emmanuelle MARIE	Pêcheur au casier – Granville
M.	Emmanuel REYNAUD	Maître de conférences en bio-ingénierie et biologie marine
M.	Marcel JACQUOT	Associations Manche-Nature et Agissons pour le climat GTM
M.	Guillaume HEDOUIN	Conseil régional de Normandie
M.	Olivier RICHARD	Chambre de commerce et d'industrie
M.	Jean LEPIGOUCHET	Président du Comité 50 de la pêche de loisir de la Manche
M.	Thierry BUANIC	Association AL LARK
M.	Didier MABILLE	APAM Le Sénéquet, Association des Pêcheurs amateurs de la Manche
M.	Christian DUFFY	APPG
Mme	Caroline PISARZ - VAN DEN HEUVEL	DIRM

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Bonsoir à toutes et tous, je vais vous inviter à vous rapprocher, à vous asseoir. On approche de 19 h 00, donc on ne va pas tarder à démarrer la rencontre. N'hésitez pas à vous rapprocher des écrans pour bien voir la présentation, les cartes et les diapos qui vont être projetées. N'hésitez pas à prendre place, on va démarrer d'ici quelques minutes. Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de vous asseoir. On va essayer de démarrer à l'heure pour aussi finir à l'heure cette réunion. N'hésitez pas, je crois qu'il y a encore quelques places libres au bout. J'en profite pour signaler qu'il y a une petite zone, si certains et certaines d'entre vous ne veulent pas être filmés ou pris en photo, n'hésitez pas à vous regrouper ou à le signaler à nos hôtes pour que l'on puisse appliquer le droit à l'image. Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à cette table ronde « Biodiversité & Paysages » qui est organisée dans le cadre du débat public « La mer en débat » qui porte sur les questions de planification maritime, l'avenir de la mer et du littoral. Cet événement est un événement dit interfaçades puisqu'il concerne la façade Manche Est – mer du Nord et aussi NAMO, donc Nord Atlantique – Manche Ouest. Pour ma part, je suis Sofia ALIAMET du groupement WDPE. Je suis chargée d'animer la table ronde de ce soir aux côtés de l'équipe du débat et notamment de Dominique PACORY qui est délégué régional de la Commission nationale du débat public pour la façade MEMN et de Karine BESSES qui est déléguée régionale de la CNDP pour la façade NAMO. Vous avez parmi vous ce soir d'autres membres de l'équipe du débat au niveau national de la façade NAMO et aussi de la façade MEMN qui sont présents dans la salle. Avant de vous en dire plus sur le déroulé, les principes de fonctionnement de la rencontre, un petit mot pour saluer les internautes sur YouTube puisque la rencontre est streamée, elle est donc retransmise en direct sur YouTube. Des internautes nous suivent et d'ailleurs on aura des temps où on leur passera la parole tout à l'heure, ce qui est bien pratique au vu des conditions climatiques. Je n'en dis pas plus, je vais donner la parole à Monsieur le Maire de Granville puis au sous-préfet pour le mot d'accueil républicain.

**M. Gilles MENARD, maire de Granville**

Merci, bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être aussi nombreux pour cette table ronde organisée par la Commission nationale du débat public. Je vous rappelle que cette commission est autonome et n'appartient pas à « l'État » même si ce débat est organisé à la demande de l'État.

Si j'ai bien compris, trois thématiques seront abordées ce soir, je ne sais pas dans quel ordre, mais un premier point concernera les conséquences et les impacts du réchauffement climatique au niveau du milieu marin.

Une deuxième thématique concernera les infrastructures projetées par l'État au niveau notamment de la construction de parcs éoliens du côté de Jersey avec deux projets qui vont se superposer puisque, sauf erreur de ma part, Jersey, de son côté, a aussi un projet en termes d'éolien à l'ouest de l'île, donc ça ferait deux projets. Côté français, il faudra quand même qu'on m'explique, mais je ne vais pas rentrer dans le débat, pour qui on va produire de l'électricité sur Jersey. L'État français compte-t-il produire de l'électricité pour les Français ou pour les Jersiais ? Une petite boutade en passant.

Le troisième point, qui est important pour nous, concerne le projet d'extension des aires protégées, sachant que sur la baie de Granville, et particulièrement sur Chausey, nous avons rencontré à ce sujet-là, avec les professionnels mytiliculteurs, conchyliculteurs et pêcheurs, le secrétaire d'État en juin 2023. Il y a eu un engagement du secrétaire d'État pour créer, sous l'égide de Monsieur le Préfet de la Manche, une Commission spécifique locale qu'on appelle le Conseil local de concertation des enjeux de pêche et de conchyliculture. La particularité de ce conseil, qui s'est déjà réuni fin 2023, c'est bien d'émettre un avis. On espère, en tout cas c'est notre demande, que cet avis ne soit pas que purement consultatif. Voilà un petit peu les trois sujets qui vont être abordés ce soir.

Je demanderai, puisqu'il y a quand même des enjeux passionnels, et à juste titre, que les débats soient audibles et puis que les échanges se fassent dans la courtoisie. Monsieur le Sous-préfet, je vous passe la parole. Bonne soirée et bon débat.

**M. Pierre CHAULEUR, Sous-préfet d'Avranches**

Bonsoir à tous. Je me présente, Pierre CHAULEUR, le sous-préfet d'Avranches. Je vous remercie d'avoir organisé ce débat qui me semble particulièrement important. Je voudrais faire passer trois messages. Vous l'avez fait, Monsieur le Maire, mais j'en profite également. Trois messages qui sont en fait trois besoins que j'ai identifiés.

Le premier besoin, c'est un besoin de technicité, mais je pense que c'est justement l'objet des tables rondes et des échanges d'aujourd'hui. On a tous une opinion de bon sens sur les questions liées à la

mer, mais je crois qu'il faut avoir cet éclairage des scientifiques, des professionnels de la mer qui connaissent le mieux ce territoire marin.

Le deuxième besoin que je voudrais bien identifier, c'est celui de la proximité. Merci d'organiser un débat dans la proximité, ici, à Granville. C'est un besoin qui s'est exprimé à plusieurs reprises et qui, dans le cadre de l'installation d'une instance de concertation le 10 novembre dernier par Monsieur le Préfet de la Manche, Xavier BRUNETIERE, a été, je pense, particulièrement apprécié. Les prochains échanges permettront de confirmer ce besoin.

Puis, troisième besoin, c'est celui aussi d'avoir une vision à plus moyen et long terme. On est souvent sur des échanges à très court terme, quelques jours, quelques semaines, au mieux quelques mois. Je pense que d'élever les débats sur une vision à plus long terme, ça nous apporte aussi un éclairage qui permet de participer et de prendre des décisions plus opérationnelles parce qu'on a ce cap. Je ne serai pas plus long. Merci encore de cette organisation des débats et puis bon débat. Merci.

### **Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci beaucoup à tous les deux. Quelques mots à présent du déroulé. On a démarré à l'heure, on espère aussi vous libérer à l'heure ou en tout cas pas trop tard. On a un petit temps d'introduction pendant lequel je vais vous présenter un peu le déroulé, les règles du jeu puis on donnera la parole à Floran AUGAGNEUR qui est président de l'équipe du débat pour vous présenter le débat public, ses enjeux, son périmètre, de quoi on parle, quels sont les grands thèmes du débat, etc. On aura un premier temps de table ronde où on va entendre deux intervenants, Monsieur FEUNTEUN qui est professeur en écologie marine au Museum d'Histoire naturelle et puis Monsieur DAUVIN qui est professeur émérite à l'Université de Caen et membre du GIEC Normand. Après ça, on prendra quelques questions depuis la salle, mais ça ne sera pas encore le moment de lancer le débat, ce sont vraiment quelques questions de compréhension sur certains aspects des présentations si besoin puis on passera la parole à la maîtrise d'ouvrage, donc à l'État, qui est représenté par la DREAL, à la fois la DREAL Normandie et la DREAL Bretagne puisque, comme je l'ai dit, on est dans un événement interfaçades. Après ça, on ouvrira le temps d'échange avec la salle pendant environ une heure et on essaiera de vous libérer vraiment autour de 21 h 00, 21 h 15 max, pour ne pas trop déborder. Il y aura un petit pot ensuite qui sera servi pour toutes et tous, on pourra donc prolonger un petit peu les échanges si besoin.

Quelques règles du jeu, ça vient d'être dit à l'instant par Monsieur le Maire, mais la première, ce sont des principes que je vous propose d'adopter un peu collectivement. Un premier principe de bienveillance, d'écoute et d'accueil respectueux de la parole des intervenants, évidemment depuis la salle, de l'animation, des membres de l'équipe du débat, mais c'est aussi valable sur Internet entre les participants qui nous suivent depuis YouTube. Évidemment, il peut y avoir des sujets de discussion voire des sujets qui sont conflictuels, mais on vous invite à respecter un cadre de courtoisie, de bienveillance et surtout d'accueil respectueux de la parole de toutes et tous. Un deuxième principe qui est très fort à la Commission nationale du débat public, c'est un principe d'argumentation. Le débat public de la Commission nationale du débat public n'est pas un moment de référendum, c'est le moment où vraiment on va venir faire le tour des arguments, on est donc là pour recueillir l'ensemble des arguments sur les questions du débat. On vous invitera à avoir des propos argumentés. Pour les intervenants, on va essayer d'avoir un langage qui soit le plus clair et accessible possible, notamment en explicitant bien les acronymes, les termes auxquels on fait référence pour que tout le monde puisse bien comprendre de quoi on parle. Un troisième principe qui est celui de la concision et du respect des temps de parole. On a deux heures à passer ensemble, on va essayer de tous respecter les temps de parole qui nous sont impartis, donc pour les intervenants dix minutes – je serai la gardienne du temps, je veillerai à vous le rappeler – et, depuis la salle, deux minutes, sachant qu'évidemment on aura plusieurs temps d'échange, des réactions de la part de la maîtrise d'ouvrage et on donnera aussi la parole à YouTube puisque les internautes vont pouvoir commenter et partager leur réaction en direct depuis YouTube. Enfin, un dernier principe transparence, traçabilité des échanges, diversité des modes d'expression. Vous êtes invités à vous présenter en prenant la parole, donc n'hésitez pas à préciser votre nom, prénom, l'organisme que vous représentez, votre fonction, ce que vous souhaitez, mais en tout cas à bien vous présenter, aussi parce que la réunion est enregistrée à des fins de compte-rendu exhaustif, c'est donc pour ça qu'il faut bien parler dans le micro. Les hôtesse passeront après chaque prise de parole pour vous passer un petit formulaire de droit à l'image et pour s'assurer que tout est en ordre et que l'on peut bien réutiliser ça dans le verbatim.

Enfin, si vous ne souhaitez pas vous exprimer à l'oral, si vous avez des questions qui sont restées sans réponse à l'issue de la réunion, vous avez une urne qui est à votre disposition tout au fond de la salle et qui vous permet de déposer vos questions, vos avis, vos réactions. Tous les messages qui seront collectés via cette urne seront versés sur la plateforme participative du débat dont on vous communiquera l'URL juste après pour que la maîtrise d'ouvrage notamment vous apporte des réponses

un peu plus détaillées si certains points restaient en suspens ou si tout simplement vous ne souhaitez pas vous exprimer à l'oral.

Avant de passer la parole à Floran AUGAGNEUR, on ne peut pas faire de tour de table, on est beaucoup trop nombreux, mais je vous propose de répondre à quelques questions à main levée pour savoir un petit peu d'où vous venez et à quel titre vous participez à la rencontre de ce soir. Donc la première c'est : où est-ce que vous habitez ? Qui parmi vous habite à Granville même ? Pas mal, d'accord. Dans une autre commune de la Manche ? Ah oui, vous êtes nombreux, merci, à vous être déplacés ce soir. Dans un autre département, est-ce qu'il y a certains et certaines d'entre vous ? Oui aussi, d'accord. Voire du coup dans une autre région, c'est mon cas, donc je lève la main. Merci beaucoup. Deuxième question, à quel titre participez-vous aujourd'hui à cette table ronde ? Évidemment on est tous citoyens, citoyennes, mais est-ce que vous participez aussi en tant que professionnel de la mer ? Donc pêche, industrie, tourisme, loisirs, qui est-ce qui participe en tant que professionnel ? Très bien. La recherche, ça fonctionne aussi évidemment. Acteur engagé pour la protection du littoral, de la biodiversité, associatif ? Oui, d'accord merci beaucoup, ça dresse un panorama, c'est assez équilibré. Habitant, habitante du territoire, bien évidemment, riverain, intéressé par toutes les questions ? D'accord, super. Merci, la majorité, c'est très bien. C'est aussi pour vous que le débat est fait. Et puis des élus ? Très bien, d'accord, on voit qu'il y a quelques élus, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a certains agents de collectivités ou du secteur public, d'institutions, aussi dans la salle ? OK, merci beaucoup. Enfin, dernière question pour nous permettre, nous, de savoir un peu comment vous avez connu le débat. Est-ce que vous avez connu le débat par voie de presse, par les médias ? Oui, certains d'entre vous, merci. Par de l'affichage public, des flyers ? Oui, super, merci. Par le bouche-à-oreille ? On vous en a parlé, d'accord, ça fonctionne aussi. Et par les réseaux sociaux ? Parce qu'on est assez actif sur les réseaux sociaux, on a des campagnes publicitaires, etc. C'est certains d'entre vous. Donc je donne la parole très rapidement à Dominique PACORY puis à Floran AUGAGNEUR.

#### **M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

Je voulais juste remercier les élus de Granville, alors à la fois la ville de Granville, Monsieur le Maire, Monsieur MENARD, Monsieur SORRE aussi, le président de la communauté de communes Granville Terre et Mer. Grâce à vous, il y a eu un fort enjeu de mobilisation, nous vous en remercions, c'est assez sensible, et c'était assez important pour nous, et surtout dans cette période. Je voudrais aussi juste ajouter deux choses. On avait prévu, et je m'en excuse, une table ronde avec tous les acteurs. On me l'a fait remarquer tout à l'heure en rentrant. C'est de notre faute, on a changé un peu le modèle parce qu'il y avait trop d'acteurs présents sur la scène et ce n'était pas pratique pour vous donner la parole successivement. On a donc placé une partie des acteurs en salle, mais rassurez-vous, vous aurez la parole de toute façon. Enfin, troisièmement, on avait un car d'étudiants qui devait arriver de Caen cet après-midi. Le car n'a pas pu venir, donc on s'excuse, on se prive de la qualité de la présence des étudiants caennais, représentés par Sylvie, entre autres, et donc ils sont sur YouTube et nous sommes très contents. Cher Président, Floran, à toi.

#### **M. Floran AUGAGNEUR, Président du débat et vice-président de la CNDP**

Merci, Dominique. Je vais être très court parce que c'est le plus important, c'est quand même de vous passer la parole. Merci, Monsieur le Maire, et Mesdames et Messieurs les Élus, Monsieur le Sous-préfet, et à tous et toutes pour l'accueil aujourd'hui, merci aux équipes des débats aussi. Merci aussi à ceux qui sont venus de Bretagne et des Pays de la Loire pour animer cette rencontre interfaçades et qui est aussi retransmise sur YouTube, donc qui dépasse le cadre de Granville. Je me présente, je suis Floran AUGAGNEUR, j'ai la chance d'être Président du débat et vice-président de la CNDP depuis 2018 et de présider les procédures de participation du public sur la planification maritime, sur toutes les façades, et j'en profite aussi, tant qu'il en est encore temps, pour vous souhaiter à toutes et tous une bonne année 2024.

2024, c'est aussi une année où des décisions très importantes vont être prises à partir du second semestre par le gouvernement et aussi par RTE sur la planification maritime, sur la protection de l'environnement, sur l'évolution des usages, le partage de la mer, donc protection partage de la mer, et sur le potentiel développement de l'éolien en mer et les conditions de ce développement. Tout le monde, tout le monde sans aucune exception, tout le monde ici, tout le monde en dehors de cette salle, a le droit de participer à l'élaboration de ces décisions. Tout le monde a le droit de participer à l'élaboration de ces décisions, c'est écrit comme ça dans la Constitution et le rôle de la CNDP, de la Commission nationale du débat public, qui est une autorité indépendante, ça a été dit par Monsieur le Maire, c'est de veiller à faire respecter l'exercice de ce droit, de vous donner l'occasion de participer à l'élaboration de ces décisions, c'est pour ça qu'on organise des débats publics, c'est pour permettre à toutes et à tous de participer à l'élaboration des décisions.

Dans le cadre d'un débat public, notre rôle à nous, donc autorité indépendante, c'est de veiller à la transparence de l'information, alors la transparence, la complétude, l'accessibilité, on travaille beaucoup

avec des scientifiques, je remercie Monsieur le professeur DAUVIN qui est présent avec nous ce soir et avec qui on travaille beaucoup, mais il n'est pas le seul, il y en a d'autres, Françoise GAILL, Brice TROUILLET, enfin beaucoup de scientifiques de chaires maritimes avec lesquels on travaille pour vous fournir une information rigoureuse. On organise aussi les échanges, c'est-à-dire que c'est nous qui organisons les débats qui ont lieu en ligne, près de 200 événements ont lieu, sont en cours d'organisation jusqu'au 26 avril, donc on organise tout cela.

Ensuite, à la fin, on restitue la parole du public, c'est-à-dire que c'est nous qui dirons voilà ce qu'ont dit les publics, voilà les enseignements du débat, voilà les conclusions du débat, voilà la parole du public. Enfin, on organisera la reddition des comptes qui aura lieu à partir de fin juin, donc juillet, août, septembre, reddition des comptes, c'est-à-dire c'est le moment où le gouvernement prend sa décision et on lui demandera de prendre sa décision au regard de ce que vous avez dit, au regard des enseignements du débat public.

Aujourd'hui, comme vous le savez, le thème qui a été attribué à cette rencontre était « biodiversité et paysages ». Alors, nous ferons une synthèse de ce qui est dit dans le débat avant la fin du débat, afin que tout le monde puisse prendre connaissance de ce qui se dit et rebondir dessus, critiquer, argumenter, compléter. Nous ferons ça probablement au mois de mars, mais Dominique PACORY m'a demandé de le faire dès aujourd'hui et de vous donner quelques éléments vraiment très succincts de ce qui se dit dans le débat ailleurs, puisque le débat, comme vous le savez, est ouvert depuis le 20 novembre, que sur Internet on a déjà 80 000 sessions sur l'outil qui s'appelle « Faites l'expérience ! », qu'il y a eu de nombreuses escales avec de nombreux événements à Bastia, à Bordeaux, à Arcachon, à Brest, à Saint-Nazaire, à Caen, et quels sont les éléments que l'on peut en tirer. Alors, il m'a demandé de regarder, puisqu'on est en train d'exploiter tout ça au fur et à mesure, au fil de l'eau, puisque c'est beaucoup de données. Ce que je vais dire est vraiment non exhaustif, j'espère ne pas me contredire dans quelques semaines quand on aura poursuivi le travail de l'exploitation des données, mais moi ce qui m'a étonné, c'est quand on regarde, qu'on exploite ce qui se dit partout sur la biodiversité, on en a extrait quatre éléments. Ce qui est étonnant c'est que le premier élément sur la biodiversité, ce qui ressort de tous les débats – je viens de Bordeaux et c'était vraiment très prégnant à Bordeaux – c'est que le premier élément sur la biodiversité, c'est la question du lien à la terre, c'est-à-dire que le premier élément qui fait débat, c'est que pour protéger la biodiversité, il faut s'intéresser à ce qui se fait sur terre. C'est tout ce que vous avez avec les bassins versants, et Monsieur le professeur DAUVIN en parlera beaucoup mieux que moi. Alors, à Bordeaux c'est vrai que c'était très flagrant, puisque c'est dans l'actualité, vous le savez, avec les huîtres d'Arcachon et autres, mais ce qu'il se passe en terre a un impact sur la biodiversité, c'est le premier élément. Le deuxième élément qui ressort du débat, c'est l'effet du réchauffement climatique, les effets du changement climatique et l'interdépendance avec la mer. Il y a un webinaire qui va avoir lieu sur ce sujet spécifique, qui est un autre élément très débattu dans le débat et la date du webinaire, c'est mardi prochain. Le troisième élément, c'est l'impact de l'éolien en mer sur la biodiversité, avec les risques que cela induit, la connaissance que nous avons, et aussi toute la zone de nos connaissances que nous n'avons pas, sur l'impact de l'éolien en mer sur la biodiversité, ça fait débat, c'est le troisième sujet. Le quatrième sujet, ce sont toutes les zones de protection. La question des zones de protection est traitée à trois niveaux différents à ce stade dans le débat. Le premier niveau, c'est la question de la gestion et de la gouvernance de ces zones, sachant qu'on peut aussi dire que la question de la gouvernance est quelque chose d'assez prégnant dans le débat sur tous les sujets. Le deuxième point, ce sont toutes les questions qui sont exprimées sous diverses formes, de moyens et des ressources de ces zones de protection, de leur évaluation et de leur contrôle. Le troisième point, c'est aussi encore une question de connaissance, ce que l'on sait, ce que l'on ne sait pas, de l'impact que peuvent avoir les activités humaines.

Je ne vais vraiment pas être plus long parce que ce qui est vraiment important pour nous, c'est de vous passer la parole. Encore une fois, je vous remercie toutes et tous et je vais repasser la parole à Sofia. Merci beaucoup.

### **Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci beaucoup, Floran. Sans plus tarder, je vous propose du coup qu'on ouvre le premier temps de table ronde et je vais inviter à nous rejoindre sur scène Monsieur FEUNTEUN, qui est professeur en écologie marine au Museum d'Histoire naturelle, et allez-y, Monsieur DAUVIN, vous pouvez aussi venir vous installer pour tout à l'heure. Donc on vous a mis votre présentation. Vous pouvez passer vos diapos du coup avec le bouton vert et revenir avec le bouton rouge. Je vais me faire la gardienne du temps, et vous allez voir, dès que vous allez démarrer, il y a un petit compteur de dix minutes qui va s'afficher. Je vous remercie.

### **M. Éric FEUNTEUN, Professeur en écologie marine au Museum d'Histoire naturelle**

Bonsoir tout le monde. C'est un sacré challenge de parler du fonctionnement des écosystèmes marins en dix minutes, mais on va essayer de faire au mieux. Tout d'abord, la Manche, pour l'écologue marin,

c'est un carrefour biogéographique entre le nord et le sud. C'est aussi une mer côtière, peu profonde, donc c'est un hotspot de biodiversité marine. C'est ce qui explique pourquoi il y a une forte concentration d'aires marines protégées. La Manche, comme vous le savez, est transfrontalière et donc la gestion et la compréhension des phénomènes, qui doivent se tenir à l'échelle que vous voyez sur cette carte, nécessitent des coopérations internationales.

Pour moi, le golfe normand-breton, c'est quelque chose d'extrêmement complexe. C'est une zone peu profonde, c'est donc bien une mer côtière. Sur cette carte, vous voyez ce qui peut être une représentation du golfe normand-breton, dont les frontières sont un peu floues, mais cette carte, que vous pouvez trouver sur Géoportail ou sur Google Earth, représente en fait la diversité des habitats sédimentaires et vous voyez donc tout un patchwork de couleurs. Je ne rentre pas dans les détails, mais ça va du foncé au clair. Plus c'est foncé, plus c'est rocheux. Ce que vous pouvez voir aussi, c'est qu'il y a une complexité plus forte vers le fond du golfe normand-breton, vers l'est par rapport à l'ouest. Mais ça ne traduit pas une réalité biologique, ça traduit plutôt des connaissances qui ne sont pas au même niveau. C'est-à-dire que cette carte, c'est une carte consensus. Ce sont des experts qui ont discuté ensemble et qui ont fait de grands ensembles à partir des connaissances dont on disposait, mais la carte est loin d'être exhaustive. On manque de connaissances.

Cette diversité de biotopes, donc de sédiments finalement, va permettre la coexistence d'une très grande biodiversité. Cette fois-ci, d'habitats biologiques différents. Vous voyez sur la droite en haut une photo d'une prairie d'algues rouges. Vous ne les voyez pas, sauf si vous êtes plongeurs, car elles sont un peu plus profondes que la marée basse. Si on descend encore en profondeur, il n'y a plus d'algues parce qu'il n'y a pas assez de lumière, plus de macroalgues. Du coup, on se retrouve avec des communautés sessiles qui sont fixées aux rochers en général. Et puis, un autre type d'habitats, ce sont les herbiers de zostères que vous voyez représentés sur la troisième photo en partant du haut. Il y a également tous ces habitats sédimentaires meubles qui vont de l'intertidal jusqu'aux milieux plus profonds. Toute cette diversité, dans un endroit où il y a un marnage record, avec un régime thermique particulier, c'est-à-dire qu'il fait plus chaud ici que dans le reste de la Manche en été et il fait plus froid ici que dans le reste de la Manche en hiver. Tout simplement parce que l'eau se réchauffe plus vite étant donné la faible profondeur en été et se refroidit plus vite également en hiver. Donc, on a des espèces à affinité froide et des espèces à affinité chaude. C'est une raison supplémentaire pour expliquer pourquoi on est dans un carrefour biogéographique. Ensuite, vous pouvez constater aussi que les courants sont très forts et on est dans un système de gyre de courants. Je n'ai pas représenté ça sur la diapo, mais on a une sorte de gyre à l'échelle du golfe normand-breton qui fait que le golfe normand-breton est un petit peu isolé du reste de la Manche.

Tout ça, comment est-ce que cela fonctionne ? L'atmosphère et l'énergie lumineuse apportent un certain nombre d'éléments. Les nutriments sont apportés essentiellement par les continents, par les rivières, l'eau douce aussi. Le socle géologique est varié, je viens de le dire. L'océan apporte un hydrodynamisme et un flux. Tout cela, ça explique le fonctionnement, ça conditionne le fonctionnement des écosystèmes côtiers avec une très forte production primaire, donc production de végétaux, une diversité d'habitats physiques et donc une forte diversité biologique. Évidemment, de nombreuses interactions entre tout cela.

Alors, comme je n'ai pas le temps de tout présenter, je me suis un peu concentré sur un système qui concerne à la fois la Bretagne et la Normandie. C'est la baie du Mont-Saint-Michel. Sur cette photo, on voit en vert surligné – c'est moi qui ai fait la coloration – des marais salés, donc les marais intertidaux. Vous voyez très bien les polders, je ne sais pas si je peux les montrer, mais voilà tous les polders qui sont ici. Vous voyez les bassins versants, donc toutes les parcelles agricoles. Vous voyez ici également d'anciennes pêcheries, des bouchots à moules qui sont dans ce secteur-là et vous voyez un système sédimentaire extrêmement complexe, une énorme surface. Ce Mont-Saint-Michel, vous voyez, il se caractérise par les plus grands marais salés d'Europe d'un seul tenant qui sont extrêmement productifs. Ils produisent plus qu'un champ de blé, plus qu'une forêt tropicale. On a une production d'environ 25 tonnes de matières sèches par an dans ces milieux-là, 25 tonnes de matières sèches par an. C'est énorme. Évidemment, cette matière, ces végétaux, vous les voyez toujours à peu près identiques d'une saison à l'autre. Tout simplement, ils se dégradent. Un certain nombre d'organismes, comme ces *orchestia gammarellus*, qui se nourrissent de la litière et à leur tour, les jeunes bars viennent se nourrir de ces animaux. Donc, c'est une fonction de nourricerie très importante. Alors là, je passe très vite, mais ce qui se produit en baie du Mont-Saint-Michel va contribuer à la population de bars à l'échelle de la Manche. Évidemment, cette matière organique contribue aussi à la production élevée de coquillages comme les moules et les huîtres de la baie du Mont-Saint-Michel. 12 000 tonnes produites par an à peu près. Alors ça, je passe puisque je vois que le temps se déroule vite.

Les écologues aiment bien parler de réseaux trophiques et de pyramides trophiques. « P », c'est la production, ce sont les végétaux, on l'a vue, très forte. « C », ce sont les consommateurs, ceux qui broutent les végétaux. « C2 », ce sont ceux qui mangent les herbivores. Tout en haut, ce sont les

prédateurs supérieurs. Donc, la production primaire en baie du Mont-Saint-Michel est d'environ 70 000 tonnes par an pour les marais salés. Les invertébrés, 25 000 tonnes à peu près et 155 000 tonnes de crépidules, donc une espèce invasive, se nourrissent de cette production primaire. Les poissons, on ne sait pas exactement quelle est la biomasse, mais il y a environ 100 espèces. Les oiseaux limicoles, environ 54 000 limicoles et 12 000 ansériformes sont présents dans la baie, plutôt en hiver en général. Tout en haut, il y a les phoques. Puis, de l'autre côté, il y a la chasse, à peu près 1 300 chasseurs, des pêcheurs professionnels et des non-professionnels qui prélèvent aussi. Les conchyliculteurs, les moules et les moutons qui se partagent cette ressource. Ça, c'est la pyramide trophique, c'est-à-dire que toutes les activités dépendent de cette production primaire. Cela remonte jusque dans la chaîne trophique. Les choses que l'on dit un peu moins, c'est que les moutons qui vont paître dans les marais salés vont un peu limiter la production de poissons puisqu'il y aura moins d'orchestia s'il y a des moutons qui paissent, puisque moins de production primaire. Il y a aussi une interaction entre les moules et les oiseaux limicoles qui se partagent finalement indirectement la même ressource au travers des invertébrés.

Tout ça, c'est soumis au changement global, aux activités humaines. En ce moment, on sait qu'il y a eu 3°C de réchauffement entre 90 et aujourd'hui. Il y a un changement de répartition des espèces. On prédit que le bulot risque de disparaître du golfe normand-breton, car c'est une espèce qui est en limite sud de son aire de distribution. Et puis, il y a des espèces qui apparaissent comme les dorades royales. Certaines algues rouges ne sont plus les mêmes qu'autrefois. Tout cela, ça génère un changement de fonctionnement du milieu marin.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Je suis désolée, le temps file à toute vitesse, je suis vraiment navrée, mais merci beaucoup.

**M. Éric FEUNTEUN, Professeur en écologie marine au Museum d'Histoire naturelle**

Juste un dernier point, deuxième grand effet, c'est tout ce qui vient du bassin versant. La production primaire est complètement contrainte par les apports de nutriments agricoles et aussi d'origine urbaine, les eaux usées notamment. Et on a beaucoup de contaminants qui se retrouvent dans les milieux côtiers et qui modifient de manière très forte ce fonctionnement. Enfin, j'ai évoqué très rapidement les crépidules, mais les invasions biologiques font partie des gros problèmes auxquels sont confrontés les milieux marins, tout comme les autres milieux actuellement. Je vous remercie.

*Applaudissements*

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Super. Merci beaucoup, parce qu'on sait que l'exercice est extrêmement contraint et doit être assez frustrant, mais c'était aussi parce qu'on a un temps limité. Comme je l'ai dit, la présentation sera en ligne sur le site du débat. Tout à l'heure, bien sûr, vous pourrez répondre aux éventuelles questions qui vont vous être posées. Je vous propose d'enchaîner, Monsieur DAUVIN, même exercice, mêmes consignes. Merci beaucoup.

**M. Jean-Claude DAUVIN, Océanographe et Professeur à l'Université de Caen**

Bonsoir à tous. Ça me fait plaisir d'être là puisque je suis originaire de la Manche. Je vais essayer d'être complémentaire par rapport à ce que vient de nous dire Éric sur la Manche en trois points. Premier point, rappeler les grandes caractéristiques de la Manche. Deuxième point, Monsieur le Sous-préfet, nous avons besoin aussi de connaissances par rapport aux trois besoins que vous avez évoqués. Et puis, quelques illustrations sur les effets du changement climatique. La Manche est une zone de transition entre l'Atlantique et la mer du Nord. C'est une mer peu profonde, la fosse centrale, 174 mètres. La Manche est totalement incluse dans le plateau continental. Une mer avec de forts courants de marée, dont un marnage important au niveau de la baie du Mont-Saint-Michel et un lien direct entre les dépôts sédimentaires et la force des courants au large du Cotentin. Des sédiments, il n'y en a pas, ce sont des cailloutis, des cailloux, des roches. Alors que lorsqu'on va pénétrer soit en baie du Mont-Saint-Michel, soit en baie de Seine, on va avoir un affinement des sédiments et des sédiments sablo-vaseux en fond de baie.

Comme l'a évoqué Éric, c'est une mer avec de nombreuses pressions anthropiques depuis le début de l'ère industrielle. Dragages et dépôts de sédiments, immersion récifs artificiels, endiguements, notamment au niveau des grands ports de l'estuaire de la Seine, la pêche, l'extraction de granulats. Au niveau mondial, le système Manche – mer du Nord fait partie des deux systèmes les plus anthropisés de l'océan mondial avec le système mer de Chine – Japon.

Quelle est la connaissance que nous avons sur la biodiversité marine ? Je vous signale que je suis plutôt un spécialiste d'invertébrés, c'est-à-dire tous les animaux coques, petits coquillages, crustacés et vers marins. Comme la Manche pénètre depuis les eaux atlantiques vers la mer du Nord, on a ce qu'on

appelle des isothermes, c'est-à-dire des différences entre les températures les plus faibles et les plus fortes, qui sont en chevrons. Ce qui veut dire qu'on a des espèces qui sont inféodées à des eaux qui sont froides l'été, assez douces l'hiver. Elles vont disparaître au fur et à mesure qu'on va pénétrer en Manche. C'était une illustration que j'ai trouvée de mon directeur de thèse, Louis CABIOCH, spécialiste des communautés benthiques de la Manche, qui est décédé en septembre dernier. Donc, on a aussi un appauvrissement faunistique depuis la partie occidentale vers la partie orientale de la Manche. Donc, ça, c'est par nature. Et puis, Éric l'a évoqué, si vous regardez bien, l'haliotis, l'ormeau, est en limite septentrional. On ne la trouve plus dans la Manche Est, alors qu'elle est présente sur le Cotentin jusqu'à la rade de Cherbourg.

Alors, on a la chance d'avoir eu des inventaires. Je le dois à Patrick LE MAO, qui était aussi un chercheur au niveau de l'IFREMER à Saint-Malo, puis à Dinard. 2152 espèces d'invertébrés marins recensées depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Au niveau de l'estuaire de la Seine, nous avons recensé presque 1500 espèces, donc une très forte diversité au niveau de la Manche. 3000 espèces d'invertébrés, 400 algues, 280 oiseaux marins, 180 poissons, 10 mammifères, 5 tortues, 2 phoques et 2 phanérogames, les fameuses zostères. On a des habitats de haute valeur patrimoniale. Éric en a parlé tout à l'heure, des herbiers de zostères. J'y ajouterai les récifs de Sabellaria, qui sont bien connus à la fois à Champeaux et le récif de Saint-Anne, les forêts de laminaires et puis, bien représentés entre Chausey et la côte, les fameux bancs de maërl, dont on n'a pas d'état détaillé depuis la thèse de Christian RETIERE, qui l'a soutenue en 1979.

La Normandie s'est dotée d'un inventaire de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. C'est la deuxième région au niveau de la France métropolitaine à avoir un inventaire complet en ce qui concerne la mer, avec des zones au large de la baie de Seine, par exemple. Donc, on a aussi des sites Natura 2000, dont Éric a présenté une première diapo, avec à la fois des ZPS et des ZSC importantes en termes de surface au niveau du golfe normano-breton. Rappelons-nous toute la démarche qui a été faite pour créer un parc naturel marin du golfe normano-breton, qui n'a pas abouti aujourd'hui, mais c'est peut-être l'occasion de remettre le couvert.

Alors, Éric l'a juste évoqué rapidement. En ce qui concerne la faune et la flore marine, on a plutôt aujourd'hui un enrichissement qui est dû à ces espèces introduites qui ne sont pas toutes à caractère invasif, tel que la crépidule. Si on regarde au niveau de la Normandie, il y a 152 espèces introduites recensées en 2018, on en a trouvé quelques-unes depuis. L'essentiel des arrivées est lié à deux activités humaines, les activités de trafic maritime, le port du Havre étant un lieu d'introduction très important, et la conchyliculture. Un petit crabe que j'ai trouvé ici à Granville, sur la côte ouest du Cotentin, dont l'origine est indopacifique, qui est venu soit directement depuis les eaux de ballast de ports chinois ou japonais, soit via la côte est des États-Unis, puisque cette espèce a colonisé les estrans nord-américains au niveau des années 1980.

Alors, le dérèglement climatique. C'est un réchauffement en haut à droite depuis 1980, donc depuis 40 ans on a des températures au niveau global qui sont au-dessus des moyennes de 1850 à aujourd'hui. Il y a les réchauffements des eaux de la Manche plus forts en hiver qu'en été. Vous voyez que la figure du bas montre que les eaux se réchauffent plus au niveau du fond – ce qui est important pour les espèces benthiques qui vivent au niveau du fond – en hiver qu'en été. Quels sont les effets attestés ? D'abord, on me posait la question, on va parler du golfe normano-breton, mais pour comprendre comment fonctionne le système Manche, évidemment il ne faut pas travailler que sur la partie française, mais aussi sur la partie anglaise. On a ce qu'on appelle un effet cascade. Donc depuis des forçages qui vont intéresser tout l'Atlantique, l'Atlantique nord-est, puis des zones plus restreintes, pour comprendre ce qu'il se passe à un niveau local. Or, ces changements climatiques et ces changements de distribution d'espèces, ils sont anciens. Ici, c'est une diapositive faite par des collègues de Plymouth qui montre qu'on a des alternances pendant les périodes froides de harengs et pendant les périodes chaudes de sardines. On en a retrouvé, il y a des pêches accidentelles de thons rouges qui pénètrent même maintenant au niveau de la baie de Seine, donc on a des évolutions de la distribution des espèces. Des effets positifs de la coquille Saint-Jacques, notamment en baie de Seine. On a une très bonne relation entre les températures de surface et l'évolution du stock de coquilles, qui est d'ailleurs très bien géré au niveau de la pêche en ce qui concerne la baie de Seine. Éric en a parlé, on a des effets négatifs de l'élévation des températures automnales. Il faut que les températures automnales soient au moins inférieures à 10°C. On ne les a plus aujourd'hui, et donc on va avoir probablement une disparition du stock de bulots qui est quand même une des pêcheries importantes de Granville. On a, à l'inverse, l'huître japonaise – l'ostréculture a commencé dans les années 70 – qui ne reproduisait pas en Normandie. Vous allez sur les bords de l'écluse et puis sur les cailloux ou juste à la sortie du port, vous avez partout de l'huître japonaise. Un petit crabe dont on peut suivre l'évolution depuis Roscoff jusqu'au sud de la mer du Nord aujourd'hui. On a donc des changements de l'aire de distribution des espèces qui sont liés à l'élévation des températures. Éric l'a juste signalé, on trouve de plus en plus de langoustes jusqu'à Dieppe de 2017 à 2023 au niveau du nord Cotentin. On a une disparition probable d'une grosse

espèce de moule, la modiole, dont Christian RETIERE avait recensé des populations des moulières au niveau du Raz Blanchard qu'on n'a pas retrouvées dans des campagnes au milieu des années 2010, qui probablement était d'une espèce d'affinité boréale, a disparu de la Manche. On fait aussi la modélisation de distribution des espèces en fonction de la température, en fonction de la salinité, en fonction des types de sédiments, en fonction des courants. Pour la coquille Saint-Jacques, ce sont des probabilités de présence. Quand c'est rouge, probabilité de présence proche de 1. Quand c'est bleu, probabilité de présence faible. Donc les modèles, qui tiennent compte de modèles du GIEC, montrent qu'à l'horizon 2100, la coquille Saint-Jacques aura des probabilités de présence beaucoup plus faibles en Manche qu'aujourd'hui.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Je suis désolée, je vais vous inviter à conclure.

**M. Jean-Claude DAUVIN, Océanographe et Professeur à l'Université de Caen**

J'ai fini, il me reste deux diapos. Alors les développements futurs, on va effectivement avoir des changements de l'écosystème liés à l'implantation d'éoliennes. On va avoir probablement, si on regarde les mécanismes qui se passent au niveau de la mer du Nord, une colonisation par des espèces qu'on dit suspensivores, comme les moules, les huîtres, qui vont avoir des fèces, des crottes, pour parler plus vulgairement, qui vont modifier le sédiment. Il va y avoir aussi des enrochements au pied des éoliennes, ce qui fait qu'on va avoir un changement d'écosystème.

Ce que je disais en préambule, on a des besoins non seulement de connaissances, ça m'a fait plaisir que vous évoquiez le long terme, la diversité des producteurs, les habitats, les espèces, faire de la modélisation prévisionnelle, faire des recherches interdisciplinaires et enfin promouvoir la modélisation intégrée pour l'aide à la décision. C'est bien ce qu'on va faire dans ce débat. Anticiper et s'adapter aux changements globaux dont notre président a d'ailleurs parlé dans son débat hier soir. Merci de votre attention.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci beaucoup. Un grand merci à tous les deux d'avoir respecté les délais impartis. Je vous propose maintenant de vous passer la parole. Alors on n'ouvre pas encore le débat parce qu'on va entendre derrière la maîtrise d'ouvrage, mais peut-être si certains et certaines d'entre vous ont des questions de compréhension par rapport à ce qui vient d'être présenté. Oui, une question là-bas. Vous pouvez vous présenter et poser une question.

**M. Emmanuel REYNAUD, Maître de conférences en bio-ingénierie et biologie marine**

Bonjour, Docteur Emmanuel REYNAUD. Je suis maître de conférences en bio-ingénierie et biologie marine. J'ai une question parce que vous avez parlé beaucoup de la pollution venant de la terre. Mais dans la zone comme la Manche, avec beaucoup de passages de bateaux, la fosse des Casquets avec des relargages par la marine nationale et par d'autres industriels liés au radioactif qui se déversent dans ce vallos vont aussi apporter des modifications et ne sont pas issus de bassins versants.

**M. Éric FEUNTEUN, Professeur en écologie marine au Museum d'Histoire naturelle**

Vous avez complètement raison. Mais il y a un moment où, de toute façon, ces bateaux ont été conçus à terre. Donc ça vient quand même, même si la pollution se produit en mer, l'industrie navale est terrestre et il y a les ports. Donc c'est pour ça que de toute façon, on considère que tout vient de l'activité terrestre en fait, sauf les activités de prélèvements, comme la pêche, qui prennent directement place dans le milieu marin. Pour ce qui est des contaminants, vous avez raison sur le fait que certains polluants sont relargués en mer, mais l'activité marine vient, à la base, du système portuaire.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Est-ce qu'il y a d'autres questions de compréhension ? Monsieur.

**M. Marcel JACQUOT, Associations Manche-Nature et Agissons pour le climat GTM**

Bonjour. Marcel JACQUOT pour l'Association Manche-Nature et Agissons pour le Climat Granville Terre et Mer. Je vous pose la question sur le plancton parce qu'on n'en parle pas beaucoup, la qualité de l'eau marine. On sait qu'il y a des déversions par les fleuves côtiers, effectivement, mais j'aimerais avoir un peu de précisions sur le plancton parce que c'est une matière qui nourrit effectivement la faune et la flore.

**M. Jean-Claude DAUVIN, Océanographe et Professeur à l'Université de Caen**

Effectivement, Éric en a un peu parlé, production primaire, production phytoplanctonique. Tous les modèles thermiques montrent qu'on va avoir une baisse de la production phytoplanctonique d'ici à la fin du siècle. Donc, ça va avoir une répercussion, ce qu'on appelle un effet cascade sur le réseau trophique

qu'a présenté Éric. On a aussi, dans un certain nombre de cas, une amélioration des quantités d'azote et de phosphore qui sont déversées en mer. C'est la déseutrophisation. La mer Méditerranée, qui est une des seules mers où on a eu une augmentation de la production de poissons au cours de la fin du XXe siècle et début du XXIe siècle, probablement dû à ces apports plus faibles de sels nutritifs qui sont aussi importants pour la production primaire, on peut s'attendre à des baisses de production halieutique dues à cette déseutrophisation.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci. Alors, Dominique LANCRENON de l'équipe du débat MEMN me fait signe qu'il y a aussi une question de compréhension sur YouTube. Je vais lui donner la parole pour qu'elle puisse nous la relayer.

**Mme Dominique LANCRENON, CPDP MEMN (modération YouTube)**

Merci. On a une première question qui est large, qui est : que va-t-il rester des côtes de la Manche en 2070 ? Une deuxième question sur le milieu marin normand qui semble être un havre, sans jeu de mots, propice aux espèces. Comment en préserver la richesse avec et en dehors des facteurs climatiques ?

**M. Éric FEUNTEUN, Professeur en écologie marine au Museum d'Histoire naturelle**

Pour la première question, je suppose que la personne fait allusion à l'évolution du trait de côte. Alors, effectivement, on n'a pas parlé de cela, mais un des facteurs du changement, c'est l'élévation du niveau des mers, l'augmentation du régime des tempêtes. Donc, effectivement, il y a beaucoup de travaux aujourd'hui qui portent sur l'érosion du trait de côte. On a des collègues dont c'est la spécialité. La problématique aujourd'hui, c'est de savoir, dans des systèmes comme la baie du Mont-Saint-Michel, qui va gagner entre l'accrétion, qui est liée aux dépôts sédimentaires, et puis l'élévation du niveau des mers. La deuxième question, c'est dans les zones où il y a effectivement de l'érosion, est-ce qu'il faut continuer à se battre ou est-ce qu'il faut s'adapter, accepter et changer nos pratiques. C'est toute la question, tout le débat aujourd'hui sur la fragilité et les risques de submersion dans les zones côtières.

**M. Jean-Claude DAUVIN, Océanographe et Professeur à l'Université de Caen**

En ce qui concerne les espèces, on a, depuis que la terre existe, des mouvements de refroidissement, de réchauffement. N'oublions pas qu'il y a 18, 20 000 ans, la mer de la Manche était pratiquement vide et que les espèces qui ont colonisé ont trois origines : le golfe de Gascogne, le sud de la mer d'Irlande et la mer du Nord, en fonction du niveau. Ce à quoi on assiste aujourd'hui, c'est vrai d'ailleurs pour le phytoplancton et zooplancton. On peut citer un docteur avec lequel j'ai travaillé, Gregory BEAUGRAND, a montré qu'on avait une migration d'espèces tempérées chaudes du golfe de Gascogne vers le nord. On a donc une certaine remontée vers le nord. Souvent, quand j'étais enseignant, je disais à mes étudiants que la Manche était un véritable essuie-glace. En période de refroidissement, on a des espèces d'affinité froide qui descendent. En période de réchauffement, comme on a actuellement, on voit des espèces qui n'étaient pas présentes en Manche et qui vont progresser en Manche. Je ne suis pas du tout inquiet sur la diversité. Elle va changer, les espèces vont changer, mais on aura toujours une très riche diversité. D'ailleurs, la Manche, du point de vue halieutique, reste une zone très fortement riche en termes d'halieutique. La deuxième chose que je voudrais dire, le deuxième message que je voudrais faire passer, je ne l'ai pas présenté dans mon diaporama, mais pour ceux que ça intéresse, je pourrai leur donner quelques publications. Au niveau des sédiments sablo-vaseux, comme on trouve dans la baie du Mont-Saint-Michel ou que l'on trouve dans la baie de Seine, on a un système qui est extrêmement résilient. C'est-à-dire que quand une activité cesse, je vais prendre l'exemple proche de nous de la Rance maritime qui a été coupée du système mer pendant trois ans, pendant la phase de construction de l'usine marémotrice, on est passé d'un système marin à un système fluvial. Dès qu'on a rouvert l'écluse, on a retrouvé un système marin. On a donc un système extrêmement résilient. Tous les collègues le disent, évidemment, il faut que ce soit des systèmes qui soient réversibles. Si vous construisez un terre-plein, si on est passé... Demain, j'en parlerai, je suis au Havre. On est passé d'une zone intertidale et d'estrans, 130 km<sup>2</sup> en 1850, moins de 20 km<sup>2</sup> de zones d'estrans intertidales. Aujourd'hui, on ne va pas récupérer 110 km<sup>2</sup> à la mer.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci beaucoup. Je me permets de faire un petit rappel timing, s'il vous plaît.

**M. Jean-Claude DAUVIN, Océanographe et Professeur à l'Université de Caen**

Juste un mot, notre littoral, c'est un système qui bouge. C'est un système qui est dynamique, qui a toujours bougé. Souvent, ce qu'on voudrait aujourd'hui, c'est avoir un littoral qui est fixé. Donc ça, ce n'est pas possible. Il faut savoir s'adapter à ces mouvements, ces élévations ou ces baisses du niveau marin. Nous sommes en système d'élévation. Il faut donc voir comment on peut s'adapter à cette élévation du niveau de la mer.

## **Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci beaucoup et merci encore à vous deux pour ces deux interventions. Bien sûr, vous restez parmi nous s'il y a d'autres questions et réactions. Je vais vous proposer maintenant qu'on entende la maîtrise d'ouvrage, représentée par la DREAL Normandie, donc Monsieur DUMONT, et la DREAL Bretagne, Monsieur LEDARD. Je vais vous inviter à venir sur scène. Même exercice, vous avez environ dix minutes pour tous les deux, avec une diapo qui arrive. Merci à vous.

## **M. Laurent DUMONT, DREAL Normandie**

Bonsoir à tous. Laurent DUMONT. Je travaille à la DREAL Normandie et, avec mon équipe, je m'occupe principalement de protéger les aires marines et littorales et d'aider à l'adaptation de la zone côtière au changement climatique. On va vous parler de la façon dont on traite le sujet, sans refaire tous les brillants exposés qui nous ont introduits. Pour mettre en place des stratégies de protection et une action publique de protection, à partir de quoi part-on ? On part du terrain, on part des grandes règles qui gouvernent le système. Juste pour reprendre les points clés, une courantologie spécifique, ça, c'est une caractéristique du golfe, de forts courants. Les zones de production primaire, il y en a une tout à fait particulière qui n'est pas sur la carte, à l'ouest de Guernesey, au moment où l'Atlantique rencontre la Manche. Elle donne lieu à une zone de protection, un site Natura 2000, qu'on verra tout à l'heure sur les cartes. Toute la production primaire qui est concentrée sur la zone côtière, avec les apports qui viennent du continent, comme ça a été dit, et qui sont des zones sur lesquelles il faut à la fois bien que ça fonctionne et qui concentrent des besoins de protection. Un mot aussi de la turbidité, ce sont les particules en suspension, particulières en baie du Mont, qui créent des conditions particulières. Et puis ça a déjà été dit, le fort marnage, l'interface terre-mer et les prés-salés qui sont un marqueur fort. Donc, ça, ce sont les déterminants. Michel, les espèces.

## **M. Michel LEDARD, DREAL Bretagne**

Donc, je me présente tout d'abord. Bonjour à toutes et à tous. Michel LEDARD, je suis un peu l'homologue de Laurent, mais à la DREAL Bretagne. Je suis dans le service du patrimoine naturel de la DREAL. Comme l'a souligné Éric FEUNTEUN tout à l'heure, on est dans un système pyramidal. Cette carte pour vous parler plutôt des échelons supérieurs de cette pyramide avec les prédateurs supérieurs. Pour vous rappeler ou vous informer, si vous ne le saviez pas, que le golfe normand-breton abrite la principale colonie de Grands Dauphins côtiers en Europe, avec à peu près 500 individus. On retrouve aussi dans ce golfe normand-breton deux espèces de phoques, le phoque veau-marin qu'on retrouve essentiellement en baie du Mont-Saint-Michel, avec une colonie assez conséquente, pas aussi importante que dans la Manche Est, mais significative quand même. Et plus à l'ouest, on retrouve des colonies de phoques gris. La principale colonie de phoques gris reproductrice en France qui se trouve dans l'archipel des Sept-Îles. Ensuite, au niveau avifaune, donc les oiseaux marins, le golfe normand-breton est particulièrement riche. Il abrite de nombreuses colonies d'oiseaux marins. La principale colonie française qui se trouve aux Sept-Îles, avec pas moins de 13 espèces différentes. Vous avez tout le long du littoral des colonies d'oiseaux marins régulièrement réparties, avec des spots quand même, comme au Cap Fréhel, en baie de Lancieux, ou aussi dans l'archipel des îles anglo-normandes. Autre intérêt au niveau avifaune, les limicoles, donc ces oiseaux des vasières qu'on retrouve sur les estrans avec des spots particulièrement importants dans les fonds de baie, donc la baie du Mont-Saint-Michel, la baie de Lancieux, la baie de Saint-Brieuc et bien sûr, les havres le long du Cotentin. Ces grandes baies aussi sont de grands sites d'accueil pour les oiseaux en hivernage. J'en citerai deux principaux, la baie de Saint-Brieuc et la baie du Mont-Saint-Michel. Vous avez aussi à l'interface terre-mer un enjeu important concernant les migrateurs amphihalins, puisqu'avec la Sée et la Sélune, on a les deux principales rivières de France qui accueillent le saumon atlantique, par exemple. Donc, ce qui fait du golfe normand-breton vraiment un hot spot pour les prédateurs supérieurs. Là, on n'évoque pas les poissons, mais ce sont aussi des sites d'accueil pour des espèces de requins, par exemple. Voilà le portrait dressé rapidement.

## **M. Laurent DUMONT, DREAL Normandie**

Pour ce qui est de ce que l'État prévoit, c'est un des objets du débat public de vous présenter et puis de recueillir l'ensemble de vos expressions. La planification se fait dans ce qu'on appelle des façades maritimes ou des interrégions, parce qu'il faut bien découper administrativement. Pour le golfe normand-breton, il y a deux façades, comme ça a été dit. Vous allez avoir deux cartes, une qui va loin vers Dunkerque, l'autre loin vers la Vendée. Pour ce qui est de Manche – mer du Nord, l'exercice est conduit à l'échelle de la façade. Il y a les aires marines protégées, donc les sites Natura 2000, le Parc naturel marin, etc., qui sont les grandes aires dites protégées. L'ambition, c'est au sein, finalement, de ces grandes aires qui sont repérées comme ayant un enjeu ou des intérêts particuliers. Quels sont les sujets et les endroits qui méritent un renforcement de protection ? Cette carte vous montre quelles sont les aires marines protégées pour lesquelles il est souhaité et souhaitable que, pour tel ou tel enjeu, il y ait

des propositions ou qu'il y ait des dispositions qui soient prises. Dans le golfe normand-breton, pour sa partie normande...

**M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

Cela ne veut pas dire que sur les zones jaunes il y aura des ZPF partout ?

**M. Laurent DUMONT, DREAL Normandie**

Effectivement, l'aplat jaune, ce n'est pas le périmètre d'une future zone qui serait de protection forte. L'aplat jaune, c'est la zone préférentielle dans laquelle il faut regarder les sujets, faire des propositions, prendre des mesures de gestion, des mesures réglementaires, et obtenir ce qu'on appelle, finalement, une sorte de label qui est : c'est effectivement et réellement protégé. Dans la partie du golfe normand-breton, à ce stade, dans les documents stratégiques de façade, dans les plans d'action qui vont avec, vous avez les éléments suivants qui sont repérés. La baie du Mont-Saint-Michel, dont on reparlera côté breton, il y a trois sujets avec trois localisations assez précises qui sont repérées en Normandie : Les récifs d'Hermelles, à Champeaux, la nidification d'oiseaux marins sur l'îlot de Tombelaine et les reposoirs de phoques veaux-marins ou les zones d'hivernage d'oiseaux d'eau ou les zones de nourricerie, là, c'est un peu plus large, on voit que ça se passe dans le fond de la baie et il y a un travail de précision, tant dans le mode de gestion ou dans le mode réglementaire que géographique, qui reste à faire. À Chausey, à ce stade, on a une liste d'enjeux, on voit où est l'archipel de Chausey et les mesures ne sont pas encore proposées ou définies parce qu'il y a un travail d'élaboration, notamment du document d'objectif Natura 2000, qui est en cours. Sont repérés des habitats particuliers qui sont les zostères, les banquettes à lanices, le maërl, les laminaires, des zones de nourricerie pour l'ichtyofaune, des hivernages d'oiseaux d'eau et des zones fonctionnelles, oiseaux marins ou limicoles comme l'huître-pie. Enfin, et on va passer plus rapidement parce qu'on est très biologie aujourd'hui, il y a trois zones qui sont repérées pour des intérêts géologiques. Là, on est plus dans le nord du Cotentin, du côté de Flamanville et de Barneville-Carteret. Là, ce sont vraiment des enjeux de protection géologique d'un patrimoine assez exceptionnel.

**M. Michel LEDARD, DREAL Bretagne**

Côté Bretagne, c'est la même méthodologie, donc je ne vais pas répéter ce que vient de dire Laurent. Là, on a une différenciation de représentation cartographique parce qu'on est à une échelle qui ne permet pas de faire figurer les aplats jaunes sur le côtier, mais on a les mêmes aplats jaunes côté côtier breton. Là, vous voyez les aplats jaunes pour les zones du large. Donc, on ne va peut-être pas s'éterniser là-dessus parce qu'on n'est plus dans le golfe normand-breton. Chaque pastille que vous avez vue sur la carte précédente renvoie à des enjeux qui ont été identifiés pour la Bretagne, avec, pour la baie du Mont-Saint-Michel, les mêmes récifs d'hermelles et d'intérêt dont a parlé Jean-Claude DAUVIN tout à l'heure via le récif de Sainte-Anne. Autre enjeu en baie du Mont-Saint-Michel, ce sont les dunes hydrauliques de sable coquillier qui longent tout le littoral de l'Ille-et-Vilaine, de la baie, avec en plus un enjeu sur cet habitat de reproduction du Gravelot à collier interrompu, qui est une espèce en danger en France. Toujours au sein de la baie, les colonies d'oiseaux marins nicheurs sur les îlots en face de Cancale. Plus à l'ouest, on va aller vers l'archipel des Ebihens, où là, on a d'autres enjeux de colonies d'oiseaux marins, avec présence de sternes, notamment. Plus à l'ouest encore, les grosses zones de nidification d'oiseaux marins avec des espèces comme le pingouin torda ou le guillemot de Troïl. Je finis avec la baie de Saint-Brieuc. On s'arrêtera là pour la liste des sites. C'est une zone qui est déjà en réserve nationale et qui a déjà été reconnue comme zone de protection forte par le ministère en 2022. Je ne rentre pas dans le détail. Merci.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci. Surtout que le temps est écoulé, donc je vous laisse finir.

**M. Laurent DUMONT, DREAL Normandie**

Juste en conclusion, parce que c'est évidemment un sujet... On a dit qu'on avait deux façades, et il a été rappelé tout à l'heure qu'on avait deux souverainetés. La gouvernance, le comment on travaille ensemble, est un sujet majeur du débat. On l'a bien entendu, mais on le vit tous les jours. Donc, juste très rapidement, et on pourra revenir à la question si ça vous intéresse, qu'est-ce qu'on fait pour essayer de travailler entre voisins ? La baie du Mont-Saint-Michel est évidemment un cas particulier avec un site Ramsar, un site Natura 2000, qui sont interfaçades, interdépartements, interrégions, et qui sont menés ensemble. Un établissement public que l'État a créé avec les deux régions pour gérer à la fois le joyau, c'est-à-dire le patrimoine architectural, historique, mais aussi ce qu'on appelle l'écrin, c'est-à-dire la baie du Mont-Saint-Michel et son patrimoine naturel. Il y a des préfets maritimes coordonnateurs désignés. Le plan national d'action du Puffin des Baléares, dont Michel est le représentant pour toutes les DREAL de France, qui va donner lieu à du travail, non seulement entre Normandie et Bretagne, mais aussi avec Jersey et aussi avec Guernesey. On a le site Natura 2000, c'est celui qu'on voit à l'ouest de Guernesey.

Son comité de pilotage n'est pas encore nommé, mais il y a déjà des contacts, et il est évident qu'il ne peut pas y avoir une absence de représentation de telle ou telle partie du golfe. C'est manifestement quelque chose de partagé et il faut inventer ce qui va avec. Pour l'international, juste remarquer qu'évidemment, deux souverainetés différentes font qu'on n'a pas les mêmes outils, mais il y a quand même deux traités qui sont communs, dont Jersey, Guernesey et la France sont tous signataires. C'est le traité Ramsar, protection des zones humides. Il y a des zones Ramsar à Jersey, à Guernesey et en France, dans la baie du Mont. De la même manière, OSPAR, c'est la protection de l'Atlantique Nord, le traité Oslo-Paris. Quand on a des statuts communs, on n'en a que deux aujourd'hui possibles, à Jersey, à Guernesey et en France, c'est Ramsar et OSPAR.

#### **Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci beaucoup. Merci à vous deux pour ces interventions. C'est le moment des échanges, je vais donc vous passer la parole tout de suite en vous rappelant qu'on est très nombreux et nombreuses ce soir, donc s'il vous plaît, on va essayer de tenir dans les deux minutes et deux minutes de réponse. Si d'aventure, on ne prenait pas toutes les questions, je rappelle qu'une urne est à disposition pour déposer des questions écrites ou si vous avez encore besoin d'éléments de réponse sur certaines des questions, n'hésitez pas à aller sur la plateforme participative du débat. Vous pouvez taper dans Google « La mer en débat », vous allez tomber sur le site puis sur la plateforme. Le système de questions-réponses permet vraiment d'avoir des réponses détaillées sur tous les aspects de votre question. Voilà pour les propos préliminaires. Je vous invite à vous présenter. N'hésitez pas à lever la main, du coup, pour que nous puissions lancer les échanges. Monsieur, ici, puis une main levée et une troisième là-bas. Très bien. On a un premier tour de trois. Monsieur, je vous ai vu au fond, du coup, pour le deuxième. Monsieur, derrière, ici. Bonsoir.

#### **M. Guillaume HEDOUIN, Conseil régional de Normandie**

Bonsoir. Guillaume HEDOUIN, je suis conseiller régional de Normandie et membre du Conseil des rivages qui s'occupe localement du Conservatoire du littoral. Il y a une chose qui me paraît très importante dans ce débat, c'est effectivement le lien terre-mer. En particulier, quand on parle, par exemple, de l'éolien, ça me paraît très compliqué aujourd'hui de mener des débats sur les parcs éoliens sans se rendre compte qu'au niveau terrestre, on est quasiment au point mort et qu'on ne développe plus l'éolien à terre. Forcément, tous les reports se font aujourd'hui sur la mer. Donc, c'est déjà quelque chose qui est important. C'est-à-dire qu'on ne peut pas, effectivement, demander à la mer de répondre à l'ensemble des questions qui sont aussi des questions qui sont à terre.

Deuxième chose, l'approche internationale, elle est évidemment prégnante. On a aujourd'hui une consultation qui a lieu à Jersey pour les zones de protection aussi, qui est en cours jusqu'à la fin du mois de janvier, je crois, ou février. Ça veut dire que les questions se posent de l'autre côté de la frontière, et je ne sais pas aujourd'hui quelle est l'interaction entre les services en France et les services à Jersey, sachant que je crois que le gouvernement a été démis de ses fonctions hier.

Enfin, dernière chose, la Normandie est la seule région à ne pas avoir de parc marin. Alors si, on a un petit bout du parc picard, évidemment, mais c'est la seule région à n'avoir ni parc marin ni parc national. Ça semble quand même assez fou pour une région côtière, évidemment. J'aimerais savoir si ce qui avait échoué il y a quelques années ne pourrait pas être relancé, parce qu'il me semble que les parcs marins sont justement des espaces de concertation dans lesquels on peut croiser à la fois les activités économiques, protéger les acteurs, et peut-être que cette zone-là pourrait être une zone dans laquelle on pourrait travailler avec nos camarades de Jersey dans une entité commune pour éviter, justement, que ce soit la guerre avec cette frontière marine. Merci.

#### **M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

Juste pour une observation, les îles anglo-normandes devaient être présentes ce soir. Ils sont sur YouTube. Ils seront à Saint-Malo la semaine prochaine, ils nous l'ont annoncé ce soir par la voix de leur représentante. Concernant le parc naturel marin, ce sont des choses qu'on a aussi entendues depuis le début du débat.

#### **Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci. Il y avait monsieur ici, puis monsieur là-bas, et après, une question en bout de salle, mais pour le 2e temps. Allez-y, Monsieur.

#### **M. Olivier RICHARD, Chambre de commerce et d'industrie**

Bonsoir, Olivier RICHARD, directeur général honoraire de la Chambre de commerce et d'industrie. Je me posais la question, ça va rejoindre un petit peu ce que disait le monsieur précédemment, de la coopération avec les îles anglo-normandes, et notamment sur les deux dispositifs que vous avez cités.

Quels sont-ils exactement ? Quelle est la graduation que l'on peut faire avec nos dispositifs nationaux et les dispositifs nationaux des îles anglo-normandes ?

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci beaucoup. Dernière question, avec monsieur, si vous voulez bien relever la main.

**M. Jean LEPIGOUCHET, Président du Comité 50 de la pêche de loisir de la Manche**

Jean LEPIGOUCHET, président du comité 50 de la pêche maritime de loisir. On a vu beaucoup de belles choses. Il y a une biodiversité assez exemplaire, c'est vrai. La question de fond, quand même, c'est que vous semblez nous orienter vers une protection assez forte de tous ces milieux. J'aimerais savoir comment se fait la gouvernance dans tous ces milieux. Il y a des sites Natura 2000 qui existent, etc., mais on a parlé de zones de protection forte. Pour l'instant, c'est un petit peu flou. Comment est-ce que tout cela peut être géré ? Qu'est-ce qui va sortir des propositions de ZPF pour le site Chausey et baie du Mont ? Pour l'instant, c'est assez flou.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci beaucoup. Je vais vous repasser la parole après, mais je vous propose que la maîtrise d'ouvrage puisse répondre à ces différentes questions et interrogations. La première intervention, c'était sur le rapport terre-mer, la question des pollutions terrestres, l'approche internationale, le lien avec Jersey, et puis le fait que la Normandie n'ait pas de parc marin national.

**Mme Karine BESSES, CPDP NAMO (déléguée régionale)**

Sur le lien terre-mer, il y avait la question des éoliennes, c'est-à-dire des alternatives aussi.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci. Ensuite, toujours la question de la coopération, que vous avez bien entendue, et qui reboucle avec la question de la biodiversité, des ZPF et de la gouvernance. On vous laisse réagir à tous ces points.

**M. Laurent DUMONT, DREAL Normandie**

Pour tout ce qui est de la question de la transition énergétique, clairement, ce n'est pas mon domaine, donc à part des lieux communs et des portes ouvertes, du genre, il y a quand même ce qu'on consomme et ce qu'on produit, moins on consomme et mieux on se portera. Dans le mix énergétique, ce sont de vraies questions, de vrais choix. Ce sont des choix qui sont posés, y compris dans la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, mais aussi des fois par ailleurs. En tout cas, il faut en débattre c'est évident. Après, je ne suis pas spécialiste. Sur les règles de coopération internationale, je vais quand même être très clair, c'est hyper compliqué aujourd'hui dans l'organisation actuelle. Normalement, ça ne relève que du ministère des Affaires étrangères et limite, je ne sais même pas si j'ai le droit d'en parler. Or, la réalité, on la vit tous. Que ce soit pour les chambres de commerce, je pense que vous avez aussi des questions assez similaires, ou dans le vécu des gens, je vais vous répondre avec un pas de côté, on a fait ensemble, la région Normandie et le préfet de région Normandie, on a élaboré, vous l'avez portée, vous l'avez votée, une stratégie régionale pour la biodiversité Normandie 2030. Dans l'élaboration de cette stratégie, on a fait des groupes de travail et j'ai animé avec quelques collègues le Groupe de travail Mer et Littoral. Dans le groupe de travail, j'ai eu des propositions qu'on a transformées en actions, qui sont des objectifs qui ont été votés. Et puis, il y a des choses qui ont été dites, que j'ai consignées dans mon rapport, qui étaient : ce serait bien, notamment dans le golfe normand-breton, clairement, d'avoir des aires protégées qui soient plus de vraies aires protégées, terre et mer, et pas seulement l'un ou l'autre. Il y avait une demande, c'est quand même dommage pour un espace aussi remarquable de ne pas avoir de hauts niveaux de reconnaissance, ça a été dit. Le troisième sujet, c'est quand même dommage que sur un site comme ça, on ne soit pas capable de faire des coopérations internationales, comme le site Ramsar. Le seul site Ramsar transfrontalier de France, c'est autour du Rhin, entre la France et l'Allemagne, là où il y a l'Eurométropole de Strasbourg aujourd'hui, par exemple. Tout ça, ça a été dit, tout ça, je l'ai dit, tout ça je l'ai consigné. Ma frustration, mais aussi la réalité que je dois avouer, c'est qu'on a été incapables de se dire, OK, on traduit cela dans une action concrète faisable. Donc le besoin, je l'ai déjà entendu, si quelqu'un a envie de s'en emparer, si on trouve le moyen de s'en emparer, je pense qu'on aura fait un grand pas, parce que la biodiversité, les oiseaux, même les ressources halieutiques, etc., toutes ces espèces-là et tous ces éléments-là, ils ne connaissent pas les frontières. Ça, c'est clair. Voilà, je laisse peut-être Michel.

**M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

On entend bien qu'il y a des questions auxquelles vous ne pouvez pas répondre et qui ne sont pas de votre niveau. Les questions qui n'auront pas obtenu de réponse ce soir seront reversées sur le « questions-réponses » du site du débat et l'État aura quinze jours pour y répondre. Merci.

## **M. Michel LEDARD, DREAL Bretagne**

Pour compléter les propos de Laurent sur les relations avec les îles anglo-normandes, pour votre information, il y a une politique du ministère de l'Écologie qui s'appelle les plans nationaux d'action et qui sont destinés aux espèces les plus menacées en Europe et particulièrement en France. Il y a à peu près une centaine d'espèces en France concernées par cette politique, dont une seule espèce marine. On a sans doute des progrès à faire de ce côté-là. Cette espèce, c'est le Puffin des Baléares. C'est l'espèce d'oiseaux marins la plus menacée en Europe qui niche aux Baléares et qui vient passer l'hiver sur les côtes françaises. La Bretagne et l'Ouest Cotentin, donc de la baie de Vilaine jusqu'à La Hague, ce littoral accueille 50 % de la population mondiale de l'espèce. D'où l'enjeu de préservation. Les îles anglo-normandes, bien sûr, accueillent une partie de cette population. Depuis le printemps, on a échangé à deux reprises avec les trois îles Jersey, Guernesey et Aurigny. On a eu déjà deux étapes d'échanges. Là, on a lancé, avec l'appui de l'Office français de la biodiversité, une grosse campagne de connaissance de ces populations d'oiseaux sur l'ensemble du golfe et en particulier chez eux. On va donc avoir des survols avions et des campagnes bateaux pour apprécier la répartition de l'espèce à cette échelle internationale puisqu'on est à la fois en France et dans les îles anglo-normandes. Ça, c'est un exemple de coopération qui est en train de se mettre en place et qui est en train de se finaliser. Le programme de connaissance devrait démarrer cette année. On essaie quand même d'avancer sur ces échanges avec les îles anglo-normandes.

Je voulais répondre aussi à la question sur la gouvernance. Comme on l'a déjà dit, les zones de protection forte, les ZPF en abrégé, c'est un label. On ne va donc pas créer de nouveaux outils de protection. Il faut s'appuyer sur les outils réglementaires existants. Nous, au sein de l'État, l'outil réglementaire que l'on pressent, qui va être le plus mobilisé pour atteindre ces objectifs de zones de protection forte, ça va être sans doute les arrêtés de protection qui seront mis en place. Cet outil, c'est un outil qui est signé par un ou plusieurs préfets, ça dépend quelles activités sont encadrées par l'arrêté, mais l'objectif, c'est de travailler au sein des aires marines protégées. En termes de gouvernance, c'est la gouvernance de l'aire marine protégée qui sera consultée sur la mise en place de ces zones de protection forte. Donc, vous, vous êtes membre du COPIL baie du Mont-Saint-Michel. Au sein du COPIL baie du-Mont-Saint-Michel, je ne sais pas si vous avez ce souvenir, mais lorsqu'on a validé la révision du plan de gestion, on a acté le fait de mettre en place des arrêtés de protection sur les récifs d'hermines et sur les sables coquillés. C'est bien au sein de l'instance de gouvernance que cette protection a été décidée. Là, on est à la phase de mise en œuvre concrète de la protection. Ça va donc se traduire par des arrêtés de protection signés par, en l'occurrence, au moins deux préfets, puisqu'il y a le préfet maritime et le préfet de département. Lorsque des intérêts pêche seront concernés, il y aura aussi le préfet de région concerné. Je ne sais pas si ça répond à votre question, mais c'est...

## **Mme Sofia ALIAMEY, WDPE**

Merci. J'ai vu qu'il y avait déjà des mains levées au fond de la salle. Encore une fois, si vous avez besoin d'éléments de précision supplémentaires, vous l'avez compris... Monsieur, il y a plein d'autres mains levées, donc vous aurez peut-être un deuxième temps tout à l'heure. C'est pour ça que je disais que si jamais il y avait des éléments à compléter, il ne faut pas hésiter à aller sur le système de questions-réponses. Il y a deux mains levées au bout de la salle et il y a aussi la salle YouTube, on ne vous oublie pas.

## **M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

Après, on fera intervenir les pêcheurs et les conchyliculteurs pour leur demander leur réaction à ce qui a été entendu.

## **M. Thierry BUANIC, Association AL LARK**

Bonsoir. Thierry BUANIC, association AL LARK à Cancale, en Bretagne. Je pense qu'effectivement, il est très important de travailler sur ces questions au niveau du golfe normand-breton, c'est-à-dire à travers les associations et les organisations bretonnes et normandes ensemble. Je suis aussi administrateur de France Nature Environnement Bretagne, et avec France Nature Environnement Pays de Loire, nous allons publier un manifeste de défense des milieux marins. Je voudrais ce soir parler des aires marines soi-disant protégées. Il existe en France dix-huit types différents d'aires marines soi-disant protégées. Dix-huit types différents qui vont depuis de simples dénominations dans lesquelles rien n'est interdit, pratiquement rien, jusqu'à effectivement les parcs marins dans lesquels on peut parler de protection forte. Ça ne représente que 0,6 % des zones protégées. Il y a donc un vrai problème de non-existence de zones réellement protégées, en tenant compte des questions, du système et de la biodiversité locale, et non pas des intérêts économiques. D'autre part, il n'y a pas de vrai réseau d'aires marines protégées, on a du saupoudrage. Là on voit que les futures ZPF tel qu'annoncé vont se retrouver comme des définitions à l'intérieur de zones marines elles-mêmes peu protégées. Il y a peu de zones qui permettent de travailler avec réellement une défense de la biodiversité, parce que là, tout

est interdit sauf ce qui est expressément autorisé. Actuellement, on fait le contraire, c'est-à-dire que tout est autorisé sauf quelques éléments interdits, qui sont nettement insuffisants pour la protection de la biodiversité.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci, Monsieur. Monsieur au fond. Après, je passerai aussi la parole à Dominique pour YouTube. On répond, puis les pêcheurs.

**M. Didier MABILLE, APAM Le Sénéquet, Association des Pêcheurs amateurs de la Manche**

Bonjour, Monsieur Didier MABILLE, président de l'APAM Le Sénéquet, Association des Pêcheurs amateurs de la Manche. Notre association siège dans divers COPIL, et à ce titre, à propos, pour informer mon ami LEPIGOUCHET sur la gouvernance, j'ai reçu aujourd'hui une invitation de l'OFB, afin que notre association siège dans le COPIL de gouvernance des zones marines protégées. Sachez que je partage totalement ce qui vient d'être dit précédemment sur les zones marines dites protégées. J'ai appris aussi récemment qu'un magnifique navire de 140 mètres de long, soit 50 mètres de plus que le précédent, qui pille joyeusement nos zones marines protégées, à raison de 400 tonnes de poissons par jour, va commencer à agir dans nos zones soi-disant protégées. Et ça, c'est un pur scandale. À un moment, on aimerait bien que des actions majeures soient menées par l'État, et pas simplement des choses assez marginales. La protection des hermelles, c'est charmant, mais les hermelles ne sont pas menacées. La protection des zostères, c'est intéressant, mais elles ne sont pas menacées. Les deux que je viens de citer ont prospéré depuis 50 ans. Il ne s'agit donc pas simplement de faire croire qu'on fait des choses sur des aspects marginaux, et de ne pas s'attaquer aux aspects fondamentaux.

*Applaudissements*

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci beaucoup. Je vous propose de réagir à ces deux questions, on prendra ensuite les interventions des pêcheurs, puis de YouTube, je ne vous oublie pas.

**M. Michel LEDARD, DREAL Bretagne**

Je ne sais pas si ce sont vraiment des questions ou des constats. En tout cas, pour les ZPF, je confirme, pour l'instant, je ne vais parler que de la Bretagne, parce que je ne maîtrise pas les chiffres normands de ce côté-là, mais en Bretagne, les ZPF, actuellement, c'est 0,02 % de la superficie maritime bretonne, ZEE compris, zones économiques exclusives comprises. Donc ça va jusqu'au milieu, assez loin en mer quand même. L'objectif affiché par le gouvernement, c'est d'atteindre 3 %. On a un gap entre le 0,02 % et le 3 % assez conséquent. C'est à cela qu'on doit s'atteler d'ici 2027. Les objectifs sont aussi fixés en termes d'agenda. C'est à cela que correspondent les fameux aplats jaunes sur les cartes que vous avez sur chaque façade maritime française et sur lesquels on doit travailler pour mettre en place des ZPF. Les zones de protection forte, un des critères, c'est aussi de se situer prioritairement dans les aires marines protégées déjà existantes. Je suis un peu en phase avec vous sur le fait que ce ne sont pas des aires marines telles qu'on peut l'entendre, ce n'est pas de la zone de protection intégrale, ce n'est pas de l'interdiction d'activité. Au sein du réseau Natura 2000, le principe de Natura 2000, c'est de rendre compatibles les activités humaines avec les enjeux de biodiversité. Ce n'est pas forcément systématiquement d'interdire toute activité. Au sein des protections fortes, on ira sans doute un peu plus loin sur l'encadrement des activités, mais ça ne veut pas dire non plus exclure toute activité. À partir du moment où les activités sont compatibles, elles pourront être pérennisées. Je ne sais pas si ça éclaire les chiffres que vous avez.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Peut-être une réponse sur la pêche aussi ?

**M. Laurent DUMONT, DREAL Normandie**

Je pense que les prises de position, vous avez raison de les exprimer parce qu'on les a déjà entendues et qu'on les connaît. Le travail à faire est immense si on veut protéger l'océan. On est tous convaincus, on est tous d'accord. Aujourd'hui, on va beaucoup focaliser sur ces fameuses zones de protection forte parce que c'est un des outils majeurs et que c'est un des sujets de la planification telle qu'elle arrive. Comme le disait Michel, en Manche, c'est encore moins. C'est-à-dire qu'on est à 0,003 % et l'ambition, c'est de passer à 1 %. Ça reste très marginal par rapport à l'étendue de la surface de la mer. Ce n'est donc pas cela qui va nous aider à améliorer la situation. L'amélioration de la situation, elle vient aussi d'une gestion coordonnée, des efforts de tous. C'est ça que les sites Natura 2000 doivent apporter avec leur Comité de pilotage, les parcs naturels marins avec leur Conseil de gestion. On est dans des protections dites contractuelles et la protection contractuelle, il faut qu'on arrive à créer les conditions où on réfléchit, on pose les diagnostics et on voit ce que chacun peut faire, ce que tout le monde peut

faire et il faut que chacun fasse un peu. Voilà l'esprit et où on en est. Le chantier, il est immense, c'est sûr.

**M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

Je vous ai affiché à l'écran la synthèse des aires marines protégées et des fameux aplats jaunes dont vous parliez sur le golfe avec les deux façades réunies.

**M. Laurent DUMONT, DREAL Normandie**

On voit d'ailleurs sur les aplats jaunes qu'on n'a pas tout à fait la même façon... parce que prenez la baie du Mont-Saint-Michel pourquoi elle est toute jaune d'un côté et qu'on a déjà repéré les endroits côté Bretagne, c'est juste qu'on ne représente pas les choses de la même manière. C'est-à-dire que côté normand, à ce stade, on a dit : c'est l'ensemble de l'aire marine protégée qui fait ses propositions et les propositions, puisque le Mont-Saint-Michel avait fait son plan d'action en 2019, c'est ce qu'on a vu dans le tableau, les hermelles et les hermelles, c'est juste à Champeaux, l'îlot de Tombelaine, c'est l'îlot de Tombelaine et on sait où il est. La seule question qui reste ce sont les reposoirs et les colonies d'oiseaux marins où là, on n'a pas encore tout à fait bien ciblé les zones dans le fond de baie.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci. Je propose maintenant de passer la parole aux représentants du secteur de la pêche, je crois qu'ils sont devant moi. Si l'un d'entre vous veut prendre la parole, je vais inviter les hôtesse à se rapprocher.

**M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

Je pense qu'on passera la parole à la pêche et on peut y associer aussi la conchyliculture si besoin.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Je vais prendre deux trois réactions, YouTube et il y aura d'autres tours d'échanges de toute façon pendant lesquels vous pourrez vous exprimer. Je ne sais pas qui se lance, allez-y, Monsieur.

**M. Éric LEGUELINEL, Vice-président CRPM Normandie**

Bonjour. Je m'appelle Éric LEGUELINEL, je suis premier vice-président du Comité régional des pêches de Normandie, je suis pêcheur à Granville depuis plus de 40 ans, je travaille ici. Il y a des choses qui m'interpellent parce qu'on parle de zones marines protégées et on dit qu'elles ne sont pas protégées, qu'il faut les protéger plus, mais qu'est-ce qu'on protège ? Qu'est-ce qu'on protège ? Qu'est-ce que ça veut dire ? Dans les aires marines protégées où on travaille, le milieu n'est pas dégradé. Où est le constat ? Alors on va renforcer des protections dans des endroits où on ne sait pas ce qu'on protège et où il n'y a rien à protéger, où les espèces et les habitats sont en bonne santé. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'on interdit tous les traînants parce qu'on est dans une zone marine protégée, mais des dragues qui passent sur un fond sableux qui se régénère derrière la drague et qui n'ont aucun impact sur le fond, est-ce qu'on doit les interdire parce qu'elles sont dans une aire marine protégée ? Elles ne dégradent pas le milieu, elles n'ont pas d'impact sur la biodiversité. On est dans des zones où on travaille depuis toujours. Les constats sur la biodiversité et sur l'état du milieu sont au vert et on dit qu'on va les protéger en interdisant l'activité qui ne les menace pas, je ne comprends pas là. Franchement, il y a des choses qui me dépassent complètement. C'est quelque chose qui revient de façon récurrente, la pêche est identifiée comme un des premiers vecteurs de destruction du milieu, alors que dans tous les rapports que l'on peut avoir sur la biodiversité marine et partout, la pêche n'est jamais citée. Les espèces marines vraiment en danger sont assez peu nombreuses au bout du bout. Quand on a le rapport du GIEC sur la biodiversité, on parle des espèces de mammifères, d'insectes, mais très peu des espèces marines, tout en bas. Quand les intervenants, sur un débat public, n'importe où à la télévision, n'importe où, prennent la parole, le premier mot qu'ils disent c'est « surpêche ». La surpêche ne va pas empêcher que le tigre disparaisse. J'ai un peu de mal avec ces choses-là. Là on est sur un milieu où notre impact est très limité, où on a des fonds... je vois, par exemple, on parle de protéger les champs de laminaires. Parfait, on va interdire les dragues pour protéger les champs de laminaires, mais jamais une drague n'est passée sur un champ de laminaires. Le champ de laminaires, c'est un fond rocheux très dur totalement impropre au passage des traînants. Quelle est l'idée ?

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci, Monsieur. Une intervention de monsieur devant.

**M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

On vous a affiché la carte qui nous a été fournie par le CRPM pour venir en appui de leur argumentation.

**M. Julien MOUTON, Élu CRPM Normandie**

Bonjour à tous. Julien MOUTON, élu du Comité régional des pêches, président de la Commission crustacés et marin-pêcheur à mon compte sur Gouville-sur-Mer. Je souhaite intervenir pour vous demander simplement où est la place de l'activité humaine là-dedans. Clairement, il y a des enjeux économiques qui sont concrets. C'est très bien de défendre nos habitats, il faut qu'on le fasse. En contrepartie, la pêche prouve depuis des années une bonne gestion des ressources halieutiques. Sur le bulot, par exemple, malgré le réchauffement climatique – ça, malheureusement, la pêche y est pour peu – il y a quand même 30 ans de gestion derrière. Nous, on réduit volontairement nos quotas, donc on réduit également nos chiffres d'affaires pour essayer de faire perdurer l'action. On passe 300 jours par an en mer, on est les premiers acteurs sur le terrain à travailler souvent avec les scientifiques. Je travaille énormément avec le SMEL sur les différences de température sur les eaux, sur plein de choses. On peut travailler ensemble, mais quand vous parlez justement de travailler ensemble et qu'on se permet de faire un DOCOB un 19 décembre alors que l'activité de la conche et de la pêche est en plein essor, où est la collaboration ?

**M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

Quelle est la réunion dont vous parlez du 19 décembre ?

**M. Julien MOUTON, Élu CRPM Normandie**

Le groupe de travail sur le document d'objectifs.

**M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

D'accord.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci. Peut-être une dernière intervention, si le secteur de la conchyliculture veut bien s'exprimer, puis on répondra à toutes les questions sur l'impact des activités pêche. On donnera la parole ensuite à YouTube qui a aussi des questions et des réactions.

**M. Franck LE MONNIER, Conchyliculteur et représentant des Conchyliculteurs de Chausey**

Je suis Franck LE MONNIER, conchyliculteur aux îles Chausey. Je suis le représentant des conchyliculteurs de Chausey. On travaille en collaboration depuis des années, sauf que la collaboration, ce sont toujours des interdits, ce sont des études qu'on est obligé de mener pour nous défendre, parce qu'on est comme la pêche, on est les vilains petits canards. Aujourd'hui, je vois l'herbier, l'herbier se développe dans nos concessions. En Commission de culture marine, on nous a dit qu'on avait des réserves foncières, petites s'il y a des ensablements, on nous a dit « vous êtes interdit d'y aller parce que vous détruisez l'herbier », mais où les études sont-elles ? Nous, on a des études qui prouvent le contraire, mais vos études, où sont-elles ? C'est la DREAL qui nous l'a dit. Je demande à savoir. Si je détruis, il faut me le prouver. Aujourd'hui, banquettes à Lanice, plaine du Rétin, c'est la minericulture qui favorise le développement. On a la première zone de nidification de l'huître pie, on travaille avec le GONm depuis 27 ans, ça se passe très bien, les populations se portent bien. Quel est l'intérêt de mettre des surcouches tout le temps ? Toujours mettre une petite couche de protection en plus. Alors que sur le document d'objectifs, sur le travail qu'on est en train de faire, d'en faire un nouveau, 32 % sur le premier a été effectué de réalisation sur les objectifs, 32 %, les plus faciles. On va en refaire un, donc on va se taper sur le bidon, on va dire « on fait de la protection », mais on ne fait pas de protection. Là, je rejoins tout le monde derrière. Aujourd'hui, les grands mammifères, on en a parlé l'autre jour, c'est par la pollution, concentration des métaux lourds, qu'ils meurent, pas par les filets des pêcheurs. Deux captures en 20 ans sur la Manche. Effectivement, il va falloir cibler correctement les enjeux que l'on veut faire, mais la protection, pour faire la protection, c'est-à-dire juste dire « nous, on protège », « toi, tu vas dégager » et il n'y a pas d'action derrière, ça n'apporte rien. Moi, si demain j'enlève mes poteaux à Chausey, déjà une grande partie de l'herbier va se barrer. On peut le faire, ça ne me dérange pas. Sauf qu'il y a des activités économiques, une activité économique, nous, c'est dix ans qu'il nous faut au moins de visibilité, vous avez des jeunes qui s'installent, on va les faire crever, aucune visibilité, ce n'est pas normal. Nous, les fermetures, aujourd'hui, c'est bien la pollution terrestre qui nous pollue et on est des sentinelles. Si demain il y a une pollution, on est les premiers impactés. Ça, c'est clair. Pour l'instant, il n'y a rien de fait dessus de votre part sur le maritime.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci. Je propose à la maîtrise d'ouvrage de réagir sur toutes ces questions liées aux impacts de la pêche, quels impacts, quelles études, comment les mesurer, sur quels critères.

**M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

Je dois ajouter que deux intervenants de la DREAL peuvent être appuyés dans la salle par d'autres intervenants de la DDTM s'il y a besoin ou les autres services de l'état qui peuvent intervenir s'il y a besoin.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Bien sûr, je ne l'ai pas dit, mais évidemment.

**M. Michel LEDARD, DREAL Bretagne**

Je laisserai la réponse sur la conchyliculture à mon collègue parce que c'est vous qui êtes à Chausey, donc ce n'est pas mon territoire, mais je veux bien commencer à répondre sur le volet pêche parce qu'en fait dans le cadre des sites Natura 2000, on doit étudier l'impact de toute nouvelle activité sur les enjeux de biodiversité identifiés dans le site avant de l'autoriser. Pour la pêche, il y a eu un régime spécial affecté à cette activité qu'on appelle l'analyse risque pêche, c'est ce qui est en train d'être mis en œuvre au fur et à mesure dans les sites Natura 2000. En Bretagne, on arrive à peu près aux deux tiers, trois quarts, des analyses effectuées. Les premières conclusions ont été rendues sur un bon nombre de sites bretons et pour l'instant il y a eu consensus sur les mesures prises et donc c'est le Comité régional des pêches Bretagne qui a délibéré pour acter les mesures qui ont été traduites ensuite par des arrêtés du préfet de région. Je veux bien entendre qu'il y a conflit sur certaines interactions, je veux bien revenir sur les exemples que vous avez cités. Par exemple, sur les champs de laminaires, le plus grand champ d'algues, de laminaires en Europe, c'est en Iroise, au sein du parc marin. Pour ce cas précis c'est le parc marin qui conduit les analyses risque pêche et là ils ont mis en place au sein du parc marin... donc là ce n'est pas des dragues qui sont utilisées, c'est le scoubidou, c'est un autre engin de pêche. Là, ils ont rendu compatible l'activité de pêche professionnelle en instaurant des zones de jachère, des zones de protection intégrale et des zones d'exploitation pour alimenter toute la filière d'exploitation des algues. Je crois qu'il y a trois ou quatre entreprises du Finistère qui transforment ensuite les algues. Il y a donc les emplois marins des pêcheurs et toute la filière derrière à terre. Ça, c'est un consensus sur lequel on est arrivé dans le cadre de l'analyse risque pêche. Il n'y a pas eu forcément interdiction de l'activité dans le cadre de cette exploitation.

**M. Éric LEGUELINEL, Vice-président CRPM Normandie**

On ne s'est pas bien compris...

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Monsieur, s'il vous plaît, on va vous demander d'intervenir au micro, peut-être juste en réaction, mais parce que je rappelle qu'il y a un enregistrement intégral, donc sinon on perd ce que vous dites, on ne pourra pas le retranscrire. Je propose après que la maîtrise d'ouvrage puisse continuer.

**M. Éric LEGUELINEL, Vice-président CRPM Normandie**

On ne s'est pas bien compris, je ne vous ai pas posé une question, j'ai réagi en fonction de ce que j'avais entendu derrière moi surtout. J'entends qu'on interpelle sur le fait qu'il faut absolument renforcer les protections qui existent dans les aires marines protégées, je sais ce que ça veut dire, je comprends ce qu'il se dit derrière, c'est l'interdiction des traînants dans toutes les aires marines protégées, comme l'avait proposé l'Europe récemment. L'État français a repoussé cette idée, mais j'ai réagi par rapport à ce que j'avais entendu et c'est aussi une question à votre égard, mais c'est surtout la réaction. Après, oui, quand je parlais des champs de laminaires, je parle de chez nous et du fait que les dragues ne sont pas une menace pour les champs de laminaires.

**M. Michel LEDARD, DREAL Bretagne**

Parce que les dragues ne se pratiquent pas sur la roche, ça paraît assez logique. Je ne sais pas s'il faut aller plus loin dans la réponse, je pourrais prendre un autre exemple justement par rapport aux dragues qui sont un des engins de pêche qui est le plus souvent incriminé dans les analyses risque pêche. En Bretagne, ces dragues, on les juge incompatibles. Là-dessus, on s'appuie sur des matrices d'organismes scientifiques et en l'occurrence l'Ifremer qui a sorti des matrices qui rendent incompatibles l'usage de tels engins de pêche par rapport à un enjeu de biodiversité. En Bretagne, on est la première région de France pour les bancs de maërl qui ont été cités par Éric ou par Jean-Claude tout à l'heure. Ces bancs de maërl, c'est un peu l'équivalent des coraux de l'hémisphère sud, c'est très riche en biodiversité, on peut avoir plus de 700 espèces au mètre carré. Ça, c'est un habitat qui est très structurant et on comprend très bien qu'une drague qui passe dans un banc de maërl, c'est destructeur de l'habitat. C'est vrai qu'en Bretagne, à partir du moment où on a interaction d'une pratique de drague sur les bancs de maërl, on va assez vite vers une restriction très forte de l'activité de pêche concernée. Ce n'est pas pour ça qu'on va interdire la pêche de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc, on va focaliser cette mesure d'interdiction sur cet habitat particulièrement sensible à la drague. Les

enjeux socio-économiques sont bien sûr pris en compte dans le cadre de l'analyse risque pêche et ces dragues, si elles sont interdites en baie de Saint-Brieuc, ce sera en privilégiant la protection de cet habitat.

### **Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci. Peut-être avant de passer la parole à Dominique sur les questions YouTube, il y avait aussi la question des activités et puis de la façon de travailler ensemble. Si vous voulez apporter un point de vue.

### **M. Laurent DUMONT, DREAL Normandie**

D'abord, on est prisonnier du vocabulaire. Aires marines protégées, c'est ce qu'on va vous dire tout le temps parce que c'est un peu le vocable officiel et on entend qu'il y a des points de vue différents ou des opinions différentes sur ce n'est pas effectivement protégé ou c'est trop protégé. Mais ça, c'est du vocabulaire et à un moment il faut qu'on arrive à le dépasser et, site par site, il y a quand même des choses qui parlent ou qui ne parlent pas. À un moment, il faut arriver à cette échelle-là.

Sur la cohabitation des usages, bien sûr j'ai en tête l'événement dont vous parlez, mais dans tout ce qu'on a là, d'aires marines dites protégées ou protégées, parce que nous, on va les appeler comme ça, et dans nos sites Natura 2000, les zones avec exclusion de pêche, il n'y en a pratiquement pas aujourd'hui. Une des aires marines protégées dans comment coopérer, qui a un label international de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature, c'est la baie de Seine Occidentale, dont le CRPM est l'opérateur associé auprès de l'Office français de la biodiversité. Certes l'UICN, l'Union Internationale de la Conservation de la Nature, avait décerné ce label d'aires marines protégées de manière exemplaire, je pense que c'est ça que ça voulait dire, avec quelques conditions, en disant : vous avez des engagements sur quelques réductions, quelques mesures spécifiques sur les amphihalins, quelques endroits de dragues à la coquille, etc. Ces mesures sont en train d'être prises. J'espère, et je pense qu'on est plusieurs à espérer, que dans cinq ans, on pourra faire la démonstration qu'il y a une aire marine protégée par de la gestion, parce qu'en fait c'est ça l'enjeu, c'est est-ce qu'on protège par de la réglementation ou par de la gestion. Dans l'absolu, si la gestion fait la preuve de son efficacité, moi, je n'ai pas envie de faire de la réglementation pour de la réglementation, ça fait perdre du temps à tout le monde et ce n'est pas le but du jeu en soi. Par contre, d'arriver à démontrer que c'est protégé, d'accord.

Sur Chausey, Monsieur LE MONNIER, je ne sais pas comment on peut arriver à dépasser, si on a une date malheureuse sur le 19 décembre, je n'avais pas tilté, je croyais que le groupe s'était tenu, que c'était bien et qu'on allait avancer. Je ne sais pas comment on dépasse ça, je ne sais pas qui fait des propositions en premier, je ne sais pas si l'instance de concertation ou ce que vous pourriez, vous, nous apporter, j'ai l'impression qu'il y a un dialogue qui est compliqué à Chausey.

### **M. Laurent DUMONT, DREAL Normandie**

Ce qui est sûr, c'est que de 2013 à 2021, on n'avait pas eu de comité de pilotage du tout. En 2021, il y en a eu un premier, c'est peut-être difficile de reprendre dialogue, de reprendre langue, mais les groupes de travail sont lancés. Essayons, essayons, et j'espère qu'on va y arriver. Il y a plein d'autres aires où on y arrive.

### **M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

On va reprendre une dernière intervention du pêcheur, après on va passer à YouTube et après on reviendra sur la séquence pêche un peu plus tard.

### **M. Julien MOUTON, Élu CRPM Normandie**

Par rapport à ce que vous venez de dire, j'ai juste une remarque pour certifier la pêche. On a quand même des recertifications qui ont été faites récemment. On a le label MSC. Certes, MSC, il y a énormément de controverses, mais en tout cas, c'est un label qui a le mérite d'exister, qui est valable sur le homard en Manche ouest et également sur la pêcherie de bulots. Donc la gestion, elle est existante.

Surtout, je souhaitais intervenir pour vous présenter la carte qui est derrière vous. Toutes les zones vertes sont potentiellement des zones de protection à l'environnement, mais il ne faut pas oublier également qu'on a toute la zone en rouge dans l'ouest Cotentin, qui englobe Jersey et Guernesey, qui a été retirée pour énormément de bateaux de Granville et autres. Cette zone-là, honnêtement, Jersey ne veut plus de traînants dans ses eaux. C'est vraiment la volonté de Jersey. À court terme, 2026 ou au mieux 2030, dans ce temps imparti, ce n'est plus de traînants. Pareil, pour tout le monde, les traînants, ce sont les bateaux qui traînent les engins de pêche, donc les chalutiers. Là, ce sera tout le monde dehors. Là, sur le projet Natura 2000, tel qu'il existe à l'heure actuelle pour Chausey, il y a quand même une exclusion des 3000 de Chausey. Donc 3000, vous avez les petits traits rouges autour de la

bande de Chausey. Où est-ce qu'on va travailler après derrière, nous ? En sachant que la zone au-dessus du vert, il y a énormément de caseyeurs qui travaillent dans cette zone-là. Donc même si le caseyeur n'est pas impacté directement, il sera forcément impacté indirectement puisque les chalutiers se déplaceront et le caseyeur n'aura plus de place. À terme, c'est la pêche totale qui disparaîtra. Vous avez une belle photo au fond de la salle avec plein de chalutiers exposés au niveau du port, si vous ne voulez pas que d'ici 2030, il n'y en ait plus aucun dans le port, il faut vraiment prendre cela en compte.

**M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

On a bien entendu, on va prendre une question YouTube. Je dois aussi ajouter, on ne vous l'a pas dit en début de réunion, que demain, on parle aussi de ces sujets-là au Havre et que la semaine prochaine, le 24, à Cherbourg, il y aura une table ronde spécifique aussi sur la pêche et sur les mêmes enjeux. Les acteurs pourront également s'exprimer à ce sujet. On va prendre Dominique sur YouTube.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Oui. On voit bien vos mains levées, on repasse après la parole à la salle. La table ronde n'est pas finie. Simple, il y a des internautes qui nous suivent et qui ont pas mal réagi, je crois, sur les sujets biodiversité.

**Mme Dominique LANCRENON, CPDP MEMN (modération YouTube)**

C'est vrai, c'est vrai, et qui ont posé des questions importantes. La première, « la vision patrimoniale des aires marines protégées n'est-elle pas inadaptée au dynamisme des écosystèmes sous influence du réchauffement global ? ». Et puis, une deuxième question aussi assez cruciale, « où est le lieu des échanges transfrontaliers sur le sujet du planning de la mer ? C'est une exigence de la directive européenne qui ne semble pas accessible au public ». Enfin, j'en profite puisque j'ai le micro, il y a une question sur « le titre de la réunion mentionne le paysage, rien au bout de quelque temps. Merci de préciser quand et comment ce thème sera traité ». Je ne vais pas en faire plus pour l'instant.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Parfait. Sur ce dernier point, je pense que je laisserai l'équipe du débat réagir. Du coup, sur les deux premières, rapidement, si cela appelle une réponse.

**M. Laurent DUMONT, DREAL Normandie**

Alors, vraiment, aucune compétence et aucun avis sur l'obligation de mettre à disposition... Je suis désolé pour la question, je n'ai pas tout compris. Une obligation européenne de mettre à disposition le débat public à l'international...

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Alors, il y avait une première question sur les AMP et le fait que la vision patrimoniale soit inadaptée et une deuxième question sur les échanges transfrontaliers et le fait que, de ce que j'ai compris de la question, il y a une obligation, effectivement, de mettre à disposition des éléments pour les publics qui ne seraient pas sur la table.

**M. Laurent DUMONT, DREAL Normandie**

Donc, la deuxième question, plutôt dans les 15 jours, comme vous avez dit tout à l'heure...

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Deuxième question, vous pouvez répondre à l'internaute « plateforme participative sur les échanges interfrontaliers ».

**M. Laurent DUMONT, DREAL Normandie**

Sur les approches patrimoniales, évidemment, elles ne sont pas suffisantes. Je pense qu'aujourd'hui, on a une espèce de convergence de ce qu'il faudrait faire ou de ce qu'on aimerait faire. Ce qu'on aimerait faire, la vision patrimoniale, c'est, en gros, la diversité des espèces. À côté, il y a tous ces services écosystémiques, ces fonctions écosystémiques, le fait que les éléments sont interdépendants les uns des autres et c'est ça qui est mis sous pression par le changement climatique, comme ça a été dit, et ensuite, le patrimonial, il suit les effets de... ça, on en est tous convaincus. Je crois qu'il y a beaucoup de littérature, maintenant, ou de choses, sur le fait qu'il y a un certain nombre de services rendus par des systèmes naturels qui sont mal valorisés et notamment pas monétisés. Le stockage du carbone, le piégeage du carbone, ça a été abordé tout à l'heure. Si c'est un industriel qui crée un puits de carbone à la place d'un ancien puits de pétrole qu'il a vidé, etc., il va savoir le monnayer, il va avoir des crédits carbone. Quand c'est un pré-salé qui fait tout cela de manière naturelle, lui, il ne sait pas monétiser l'affaire. Or, c'est évident que ça a une valeur parce qu'on en tire tous un intérêt et que, dans la

perspective du réchauffement climatique, il y a une chose qui est un peu certaine, c'est qu'on parle souvent de résilience du littoral, résilience des habitations, etc., mais le premier truc où on le voit et où on le mesure, c'est que si on a des écosystèmes avec de la diversité d'espèces, avec des équilibres qui fonctionnent correctement, notamment les équilibres d'échanges terre-mer dont on parle beaucoup, les pollutions, c'est des dysfonctionnements. Si on est bien réglé, si on est diversifié, etc., et qu'il y a le changement climatique qui arrive dessus, globalement, c'est un territoire ou un écosystème qui a plus de chances de résister et de s'en remettre qu'un écosystème qui est dégradé, où il y a très peu d'espèces résiduelles, qui est déjà à moitié malade, etc. Donc, en fait, l'enjeu de préservation des zones, peut-être c'est maladroit, peut-être ce n'est pas ce qu'il faut faire et il faut qu'on s'améliore, mais le vrai enjeu derrière, c'est de garder des systèmes qui fonctionnent et qui résistent aux chocs. Et ça, ce n'est pas du tout l'approche patrimoniale, c'est évident.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci. Je crois qu'il y a Madame de la Direction interrégionale de la mer qui veut réagir. Après, je passe la parole à l'équipe du débat sur les questions de paysages.

**Mme Caroline PISARZ - VAN DEN HEUVEL, DIRM**

Bonsoir. Juste peut-être quelques éléments en complément de ce qui vient d'être dit. Pour ce qui concerne les échanges avec notamment les îles anglo-normandes, en fait, c'est très lié au Brexit. C'est-à-dire qu'il y avait auparavant des instances qui sont tombées du fait du Brexit et qui nécessitent d'être recréées. Donc, effectivement, il y a des échanges techniques qui se font entre les îles anglo-normandes et les services de l'État en France en attendant, je dirais, la recréation d'un certain nombre d'instances. Et ces échanges techniques font que, notamment, la France a contribué à la réflexion des îles anglo-normandes sur sa planification. À l'inverse, les îles anglo-normandes ont l'intention de participer à la réflexion française sur la planification. Donc, même si ce n'est peut-être pas visible depuis le Brexit, il existe néanmoins des échanges. On n'est pas au point mort. Ils sont d'ordre plutôt technique pour l'instant. Mais il y a des réflexions en cours pour aller vers la recréation d'un certain nombre d'instances pour permettre de rétablir dans le temps ces échanges. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, peut-être, c'est de dire que, concernant le changement climatique, on est aujourd'hui effectivement dans un mi-temps. C'est-à-dire qu'on a conscience de l'ensemble des enjeux liés au changement climatique, mais pour autant, on ne peut pas mener l'ensemble des réflexions en même temps. On a donc des mesures qui ont été séquencées, des études qui ont été séquencées, qui ont été identifiées comme étant nécessaires, justement pour mieux prendre en compte les effets du changement climatique sur le moyen et long terme. Donc, ça viendra petit à petit.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci. Merci pour les éléments de réponse. Alors, on approche de 21 h 00. Donc, avec l'équipe du débat, on vous propose de déborder un petit peu, mais maximum 21 h 15. Encore une fois, il y a d'autres modalités qui vous seront présentées par la suite pour poursuivre. Un petit mot peut-être, Dominique PACORY, sur la question du paysage qui était le sujet. Quelques mains levées au fond de la salle.

**M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

On est un peu victime du succès. Il y a beaucoup de questions, c'est bien. Il y a des réponses aussi. Peut-être pas assez de temps. Concernant les paysages, il nous a été remonté depuis le début du débat des questions concernant l'éolien sur la zone de la baie normano-bretonne. Ça concerne le document qui a été mis en ligne par l'État sur les propositions qui sont faites par lui, qui a été mis en ligne le 1er décembre. Sur ces propositions, il y avait deux zones qui avaient été bien identifiées, Parc naturel marin et au nord de Fécamp. Il y avait une troisième zone qui était en questionnement avec la façade Bretagne. Je voudrais savoir si les services de l'État et, entre autres, la DREAL, le responsable de l'éolien, Monsieur LEVALLOIS. Est-ce qu'il y a des réponses qui sont à l'heure actuelle apportées ? Est-ce qu'il y a des hypothèses de travail que le public peut être en droit de connaître ? Et sinon, vous pouvez nous le dire aussi, s'il n'y a rien pour l'instant. Je crois que vous avez préparé un document à cette réponse.

**M. Damien LEVALLOIS, Directeur de projets DREAL Normandie**

Bonsoir. Damien LEVALLOIS, je suis directeur de projet à la DREAL Normandie et je suis en charge du développement de l'éolien. Vous m'avez questionné cet après-midi sur cette question. Donc, on a préparé rapidement quelque chose. On ne peut pas répondre à la question. Oui, il y a une troisième zone au large, en tout cas pour la Normandie, qui est au large des espaces maritimes des îles anglo-normandes. Si on ne peut pas répondre à la question, par contre, on peut apporter les éléments qui sont dans le dossier du maître d'ouvrage. Aujourd'hui, pour la façade Manche Est – mer du Nord, en termes de développement éolien, il nous est demandé de pouvoir attribuer les nouveaux projets à hauteur de 11 à 15 gigawatts à l'horizon de 2033. Alors, bien sûr, ce sont des chiffres qui ne parlent pas

beaucoup, mais aujourd'hui, on en a 4,6 qui sont déjà en cours de projet sur la façade Manche Est – mer du Nord. On peut passer à l'étape suivante.

Donc, 2033, ça veut dire qu'en fait, nous, on a un objectif qui ne court pas jusqu'en 2050, comme d'autres façades, parce qu'en fait, on n'est que sur de l'éolien posé, puisque nos fonds marins sont inférieurs à 70 mètres, et c'est cette technologie qui s'applique dans ces espaces-là. Ce qui veut dire que finalement, c'est la technologie la plus mature, la plus économique aussi en termes de production d'énergie. C'est pour ça que notre objectif, il est à court terme, 2033.

Ce que dit le document stratégique de façade, qui est en révision et sur lequel vous pouvez participer, sur lequel vous êtes là aujourd'hui pour participer à sa révision. Le premier document, en fait, il identifie toutes les zones vertes où on pourrait rechercher le développement de l'éolien en mer. Donc, voilà, l'espace anglo-normand au large des îles anglo-normandes, vous le voyez dessiné sur cet espace.

À côté, j'ai mis ce que pouvait apporter un débat public. Là, je me réfère au débat public de l'appel d'offres n°4, c'était en 2019-2020, sur les contributions, finalement, du public. Là, c'était une carte participative, la synthèse qu'a faite la Commission nationale du débat public sur la carte participative. Et pour vous faire voir, finalement, ce qui est attendu de l'État sur ce débat public au sujet de l'éolien, c'est des contributions argumentées qui font évoluer le projet. On avait proposé une grande zone large, sans zone précise de projet. Donc, il y avait 10 000 km<sup>2</sup> qui étaient mis au débat pour trouver deux zones de 300 km<sup>2</sup>. Pour être complètement franc, on parlait dans le débat, il n'y avait pas de problème, on ferait Fécamp 2, en courant alternatif. On est arrivé en fin de débat. Donc, Fécamp, c'est la zone autour, ici. On est arrivé en fin de débat au large du Cotentin et en courant continu. Donc, le débat, il apporte des éléments, il apporte des réflexions complémentaires à l'État dans ses projets de développement de l'éolien.

Pour revenir à notre espace anglo-normand, on a dit moins de 70 mètres, vous voyez, tout l'ensemble de la zone est en dessous des 70 mètres, quasiment. Ce n'est donc pas un élément technique qui va venir porter à la réflexion. J'essaie de vous faire passer, en fait, les éléments techniques qui sont disponibles sur le site. Ce sont les cartes qu'on a tirées du visualiseur cartographique.

On a un élément structurant, on a un grand trafic maritime sur cette zone, entre Ouessant et les Casquets. L'État, aujourd'hui en tout cas, ne veut pas s'engager sur une bande de sécurité, une bande d'arrêt d'urgence, de 10 nautiques, 10 000 marins. Vous voyez, quand on a décidé la zone centre Manche, qui est sur la partie est, ici, on s'est appuyé sur cette bande. Aujourd'hui, par exemple, on ne pourrait pas aller, en tout cas on l'estime comme ça, on lance le débat, le sujet, mais on ne pourrait pas aller dans cet espace-là. Donc, ça restreint encore la zone.

Vous l'avez vu tout à l'heure, les aires marines protégées. Ce sont des éléments forts à prendre en compte. En tout cas, on l'a dit tout à l'heure, Natura 2000 a aussi pour but de concilier les activités avec l'environnement. Ce n'est pas un refus d'entrer, c'est plutôt une question complémentaire à creuser et à chercher, et en tout cas à voir s'il n'y a pas d'interaction qui serait négative ou des impacts forts pour pouvoir aller dans cette zone, mais en tout cas, il y a une attention très particulière à faire sur cet espace.

Il y a des études pêche qui sont disponibles, que vous pouvez consulter, et qui reportent l'activité pêche présente sur ces espaces maritimes. Alors, en nombre de jours, j'ai juste pris la carte du nombre de jours, mais il y a plein d'autres systèmes de traitement de la donnée qui sont disponibles, que vous pouvez consulter et c'est un élément important qui nous a servi également sur la zone centre Manche qu'on a vue tout à l'heure, au large du Cotentin, puisqu'on est sur la zone centre Manche, par exemple, est l'espace le moins pêché de l'espace maritime et c'est dans cette partie de la mer qu'on s'est positionné. Là, on voit qu'on a plutôt un gradient, en tout cas, sur cette zone de la planification, qui est plutôt à peu près équivalent partout, à l'exception de la partie nord-ouest.

Alors, des études que l'on peut préciser. L'objet du débat public, c'est vraiment d'apporter des éléments de réflexion à l'État. Nous, on peut se mettre à disposition, notamment de la pêche, sur ces aspects-là pour aller préciser. Là, c'est ce qu'on avait produit lors du dernier débat public. On avait pu aller regarder par port et aller voir l'activité des ports. Vous l'avez souligné tout à l'heure dans vos échanges, c'est finalement comment les différentes – on parlait au titre des protections environnementales ou des exclusions autour des îles anglo-normandes, des arts traînants – vont déstabiliser économiquement la filière sur le port et aller voir comment on peut traiter ces éléments en amont. Donc ça, on sait le faire, on sait aller le regarder, mais il faut des fois un œil très technique de la filière pour affiner les éléments. On peut le travailler avec vous si vous voulez le travailler avec nous, au moins pour définir la donnée. On l'a déjà fait en 2019 avec le Comité régional des pêches, mais plus précisément sur cette partie du golfe normand-breton. On peut retravailler ces données pour bien préciser l'activité de pêche et voir où il est nécessaire, finalement.

### **M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

Ce que je dois ajouter, quand même, au niveau paysage, c'est que vous avez à disposition, sur le site du débat, « La mer en débat », déjà la possibilité de mettre vos cartes, de créer vos cartes, comme l'a fait Monsieur LEVALLOIS devant vous, et vous avez aussi des photomontages. Vous pouvez vous mettre où vous voulez sur le littoral, regarder les photomontages qui sont effectués et regarder les parcs éventuels qui pourraient être mis sur les zones préférentielles de l'État. Vous avez ces photomontages. Là, je parle pour la façade Manche Est - mer du Nord, bien sûr. Ils sont à votre disposition. C'est à votre disposition. Sachez aussi que les futures rencontres que nous faisons, et entre autres, demain, nous sommes au Havre, il y a des ateliers de cartographie et des ateliers de photomontages qui sont à la disposition du public et qui seront là tout l'après-midi au Havre, au Carré des Docks, entre autres. Mais nous serons bientôt sur Cherbourg à ce sujet. C'est intéressant du point de vue des paysages. S'il y a des questions auxquelles on n'a pas répondu sur le paysage, elles seront posées sur le SQR et bien évidemment elles obtiendront des réponses.

### **Mme Karine BESSES, CPDP NAMO (déléguée régionale)**

Juste un point, effectivement. Nous, les cartes de la façade NAMO, les propositions de l'État ne sont pas encore sorties pour l'éolien, notamment. A priori, nous les aurons fin janvier. Donc on les attend avec impatience, en tout cas le public, les acteurs, et aussi la façade MEMN les attendent avec impatience. On pourra rediscuter de tout ça aussi à ce moment-là et des interpénétrations, éventuellement, des parcs et, effectivement, des zones à venir. Je voulais aussi en profiter pour vous inviter aussi sur la façade NAMO entre le 10 et le 16, notamment à Saint-Brieuc, mais ça vous sera rappelé encore. Là, on aura les cartes et on pourra dialoguer de tout ça avec vous également à ce moment-là. Merci. Saint-Malo également, mais je pense Saint-Brieuc, effectivement, et Saint-Malo, bien sûr.

### **Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci beaucoup. Alors, il y avait deux mains levées, puis madame devant, mais il y avait deux mains levées.

### **M. Christian DUFFY, APPG**

Bonsoir. Christian DUFFY, Granvillais, et accessoirement membre de l'APPG. Ma question concerne ce qui a été présenté, et que je rejoins parfaitement, notamment au début, sur les problèmes de pollution ou autres. Mais ce que je regrette, c'est qu'on ne puisse pas identifier d'où viennent ces pollutions, puisqu'essentiellement, ça vient de la terre, et là, là-dessus, je crois qu'on est un peu tous d'accord.

Deuxièmement, on parle de consensus, on parle de gouvernance. Monsieur le Sous-préfet a demandé en disant « j'ai besoin », et moi, je vais vous raconter ma petite histoire de nouveau Granvillais. Avant, j'étais un petit gosse de la banlieue parisienne, donc béton-bitume, c'était bien, et là, je découvre un autre monde. Et quand j'ai vu qu'à un moment donné, on extrayait des bouts du port pour les rejeter au bout du port, je suis resté béat. Quand j'ai voulu savoir s'il y avait des analyses sur ces sédiments, on m'a dit « oui, oui, les résultats sont conformes ». Bon, j'ai une expérience de laboratoire, 43 ans à la Mairie de Paris. J'ai demandé à les consulter, ça fait trois ans, malgré les lettres à la préfecture, à la CCI, à l'ASPL, on ne répond pas. À partir de là, on viendra dire « les gens sont complotistes ».

Donc, dans mes éléments, j'aimerais, à travers ce débat, qu'on puisse bien identifier les points de pollution qui attaquent, et à partir de là, effectivement, comme le disaient les collègues pêcheurs, sachons de quoi on parle. Avec les éléments, puisqu'il faut avoir tous les éléments. Deuxièmement, gouvernance, bonnes relations, tout ça, c'est bien, mais quand, au bout de trois ans, on ne répond pas à votre lettre, c'est un sentiment qui vous prend en disant que vous n'êtes rien, que vous êtes un non-être. Et ça, ce n'est pas acceptable quand on parle de République ou autre. Voilà, je vous remercie.

### **Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci, Monsieur. Il y avait une autre main levée au fond.

### **M. Patrice BOSCHET, Groupe interrégional**

Bonjour. Patrice BOSCHET, membre d'un groupe interrégional en matière d'environnement. On parle de biodiversité. J'ai une question générale sur l'offshore, l'éolien offshore. On parle de biodiversité, protection de biodiversité. Est-ce qu'on a un retour des scientifiques, puisqu'on a des éoliennes aux Pays-Bas, en Belgique, en France ? Est-ce qu'on peut avoir une synthèse ? Est-ce qu'on a un organisme référent qui peut servir pour éviter les contentieux à répétition en matière de protection de la biodiversité ? Est-ce qu'il y a une synthèse en France qui nous permet de trouver un consensus pour savoir quelles études précises font état de la biodiversité, l'impact qu'il y a sur les projets éoliens ? On n'arrive pas à s'y retrouver. Je rappelle que sur le projet de Saint-Brieuc, il y a eu quand même 59 dérogations. On y a un peu perdu notre latin. Je rebondis un peu sur les collègues pêcheurs de

Granville, quand on parle d'études scientifiques, on aimerait bien savoir de quoi il s'agit précisément. Là, on a un obstacle d'information. Même sur les sites de l'administration, on n'arrive pas du tout à trouver sur les onglets quelles sont les références scientifiques ou les études qui sont faites. Merci.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci, Monsieur. Sur ce point précis, on va laisser tout à l'heure Monsieur DAUVIN réagir, mais sachez que c'est justement un thème dont a bien pris connaissance l'équipe du débat. Tout à l'heure, on vous parlait de webinaires qui vont être organisés, c'est en visio, tout le monde peut participer. Donc rendez-vous mardi 23 en visio de 19 h 00 à 21 h 00 pour parler du bon état écologique de la mer et des connaissances dont nous disposons. On vous invite volontiers à aller voir sur le site du débat, à vous y inscrire, parce que c'est très précisément l'objet d'un rendez-vous la semaine prochaine sur : de quelles connaissances dispose-t-on, quel est le bon état écologique de la mer, quel est l'état des lieux ? Il y avait une dernière question de madame et après, on va faire un tour. Il y avait monsieur et après, je vous propose de finir.

**Mme Emmanuelle MARIE, Pêcheur au casier – Granville**

Bonsoir. Emmanuelle MARIE, pêcheur en baie de Granville. Ma question était la même que la personne d'avant. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, en fait, nous, on a un peu le cul entre trois chaises : Brexit, AMP, éoliennes, et on n'a pas de données. Quel est l'impact des éoliennes aujourd'hui sur la biodiversité, sur les fonds quand on nous parle de l'impact de 10 bateaux dans les 3 000 de Causey à la drague ? Nous, on a des questions et on a aussi besoin de réponses parce qu'aujourd'hui, on ne peut pas investir, on ne peut pas changer un moteur parce qu'on ne sait pas de quoi demain va être fait, on ne peut pas se mettre à son compte, on n'envisage pas l'avenir. Si on n'a pas de réponses rapides, qu'est-ce qu'on va faire de nous ? Quel est aujourd'hui notre avenir ? Sur quoi vous basez-vous ? Quelles sont les études ? Pourquoi nous, aurait-on plus d'impacts aujourd'hui que des éoliennes ? On a besoin, besoin de réponses.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci, Madame. Alors, il y avait une toute dernière main levée. Si vous pouvez la relever, Monsieur. Je précise qu'il y a aussi une note de la Commission nationale du débat public sur dix ans de débats éoliens et de concertations qui fait le même constat sur le besoin de connaissances et le besoin d'approfondissements. En tout cas, c'est quelque chose que pointent très régulièrement les publics dans les débats sur les questions éoliennes. Allez-y, Monsieur.

**M. Jean LEPIGOUCHET, Président du Comité 50 de la pêche de loisir de la Manche**

Deux choses. On n'a pas beaucoup parlé de pêche de loisir dans le secteur, mais il faut être bien conscient que ça représente aussi une activité économique non négligeable, puisque, évidemment, ce ne sont pas des emplois directs comme pourrait être la pêche professionnelle, mais il y a beaucoup d'emplois derrière. Si on supprimait la pêche de loisir, je ne sais pas, à Causey, par exemple, ça aurait un impact certain sur l'économie de Granville et du littoral. Puis la 2e chose, c'est pour répondre un peu au monsieur de la DREAL de Bretagne. Oui, il y a des comités de pilotage dans les sites Natura 2000. Alors moi, la question que je pose, est-ce que dans les comités de pilotage, ils votent des décisions ou est-ce que ce sont de simples chambres d'enregistrement ? Merci.

**Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci beaucoup. On va peut-être réagir à toutes ces questions, et après, je vous proposerai peut-être de terminer la réunion, parce qu'on a des choses à vous dire aussi sur les suites. Comme on le voit, il y a beaucoup de questions sur l'état des lieux des connaissances, les études dont on dispose. Encore une fois, c'est un sujet assez récurrent.

**M. Laurent DUMONT, DREAL Normandie**

On va être obligés de faire court vu le temps des questions. La connaissance, effectivement, on a besoin de conseils scientifiques et Jean-Claude DAUVIN pourra expliquer ce qui est faisable. On est sur des projets et des matières compliquées du point de vue de la connaissance scientifique. Je peux vous témoigner qu'on est, et vous le connaissez, vous l'avez dit sur les dossiers, on est sur de la matière extraordinairement complexe en matière administrative. Je veux dire, la difficulté à comprendre les tenants, les aboutissants, le pourquoi des décisions, on la comprend parfaitement, et je peux même vous dire qu'on la vit aussi en tant que... Moi, je n'ai pas de solution et je ne sais pas si on peut faire plus simple ou plus clair. Enfin, on peut sans doute faire mieux, mais comment, ça, je ne sais pas. Les choix d'arbitrage entre les activités et les choix, etc., alors, évidemment ce n'est pas à notre niveau qu'ils sont faits. Pareil, si on peut donner des éléments plus éclairants pour que les décisions soient plus éclairées, c'est mieux. Après, il y a quand même un exercice à un moment, quand on voit la multiplicité des usages ou les engagements sur tel ou tel volet, l'art de la décision reste un art compliqué. Nous,

après, on applique et on essaie de faire au mieux, à la fois efficace, mais avec du sens aussi, parce que je pense que vous êtes tous là pour nous dire qu'il faut qu'on sache... Quand la machine a un côté un peu déshumanisé, qui fait que parce qu'elle est lourde, parce qu'elle est grosse, etc. En fait, c'était un peu la demande de proximité que, Monsieur le Sous-préfet, vous évoquiez au début. J'ai l'impression qu'il y a, oui, mais est-ce qu'il y a encore des hommes et des femmes pour venir les expliquer, discuter et être présents ? On a quand même ce côté-là. Après c'est vous qui ferez la synthèse.

Sur les pollutions telluriques, alors c'est vrai que plusieurs fois on a été invité à en parler, on a un peu évacué. Bon, évidemment, les situations individuelles de tel ou tel secteur, je vais forcément vous décevoir, mais je ne les connais pas. En revanche, ce qui est sûr, c'est qu'il faut qu'il y ait une mobilisation. Dans des questions, on va poser la réglementation, par exemple. Alors oui, il faut de la réglementation sur les rejets, sur ce qui est fait. Oui, il faut qu'elle soit appliquée, ce n'est sans doute pas parfait, etc. Maintenant, il faut aussi être clair, la réglementation, ce n'est ni l'outil rêvé ni absolu ni celui qui sera le plus efficace. On a besoin d'autre chose avec. On a besoin d'une mobilisation. Je ne vais pas faire trop de pub, mais l'État vient de lancer une planification écologique, etc. Derrière, il y a des groupes de travail qui se mettent en place et ça réinterroge toutes nos habitudes, mieux consommer, mieux se déplacer. Nous, on est concerné par mieux préserver et valoriser nos écosystèmes. Mais les autres, une partie des réponses et des problèmes qu'on a, ils sont dans la consommation et dans la production. Mieux produire, c'est aussi moins rejeter de déchets. Ce n'est pas que moins consommer d'énergie. Ça en fait partie, mais ce n'est pas que. Vous voyez, c'est cette mobilisation citoyenne et ce n'est pas à nous, fonctionnaires de l'État, de... On va y participer, si on peut aider, on aidera, mais on a aussi besoin d'une mobilisation citoyenne, locale et les collectivités territoriales, évidemment, au premier lieu de tout cela. Après, pour le scientifique, on a un Conseil scientifique de façade.

#### **M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

Jean-Claude, avant que tu interviennes, je voudrais juste rebondir sur ce qui vient d'être dit. Ce matin, les élus granvillais nous ont remis un document officiel. On les a invités à faire un cahier d'acteurs pour qu'il soit visible par tous et qu'il soit remis sur le site Internet. Je voudrais juste rajouter, parce que je vois bien qu'il y a beaucoup de sujets qui n'ont pas été abordés, nous faisons, dans le cadre de ce débat, des rencontres particulières. Nous nous sommes déplacés sur la façade, on a rencontré les gens du Parc naturel marin, on a rencontré les gens du Parlement de la Mer en Hauts-de-France. On a aussi prévu de rencontrer des pêcheurs à la fois sur Cherbourg, mais aussi sur Le Tréport et éventuellement sur Granville, si jamais, des fois, vous le souhaitez. Sachez qu'on est à votre écoute dans le cadre de ce débat. Ça vaut aussi bien évidemment pour les acteurs environnementaux. Si des fois, il y avait besoin, on est prêt à vous rencontrer et on est prêt à venir vous voir.

#### **M. Jean-Claude DAUVIN, Océanographe et Professeur à l'Université de Caen**

Pour répondre, vastes questions, vastes débats, il me faudrait beaucoup plus de temps pour développer l'aspect modification des structures océanographiques et hydrologiques liée à l'implantation d'éoliennes. Les premières éoliennes en mer, ça date de 1990, 1991 pour être exact, au Danemark. Aujourd'hui, le pays qui a le plus grand parc éolien offshore, c'est la Grande-Bretagne. Ce qu'on sait, c'est qu'il va y avoir des modifications des champs de vent, des modifications des courants, des modifications du sédiment, des effets électromagnétiques, mais tous ces effets sont généralement relativement locaux. On sait également qu'il va y avoir, dès que vous mettez un récif artificiel, une structure en mer, ce qu'on appelle l'effet récif, une colonisation par des espèces qui vivent comme les balanes qu'on gratte sur les moules, etc. Il va y avoir un réseau trophique qui va s'organiser. Donc, il faut replacer ça dans un double défi scientifique. Le premier défi, c'est effectivement, quelle est l'empreinte de l'implantation de parcs éoliens en mer qui se surajoute à des activités humaines ancestrales, comme la pêche et d'autres, extraction de granulats, dépôt de dragage dont on parlait tout à l'heure. Le défi, c'est de mesurer les effets cumulés de toutes ces activités humaines. Pour nous, la France, l'éolien en mer est une nouvelle activité qui est ancienne dans un certain nombre de secteurs. A commencé hier, même si c'est en toute discrétion, une expertise collective menée à la fois par l'IFREMER et le CNRS, d'une analyse de l'ensemble des documents qui sont produits depuis presque 50 ans sur les effets, les impacts de l'éolien en mer. Il y a plus de 2000 publications scientifiques, la plupart en anglais. Il reste une difficulté que je connais comme scientifique, c'est de traduire, dans un langage lisible par l'ensemble des citoyens, et faire la synthèse de ces principaux éléments. Je parlais de 2000 publications scientifiques auxquelles se rajoutent des rapports multiples et aussi des thèses qui ne sont pas prises en considération dans cette expertise collective. Le meilleur exemple que l'on puisse donner par rapport à l'impact, le suivi de l'impact, c'est le Royaume de Belgique qui a confié l'étude intégrée de l'ensemble des parcs de la partie sud de la mer du Nord. Vous allez me dire, la Belgique, c'est 60 km de côtes, mais ils ont un équipement éolien relativement important. Les mécanismes de colonisation, les mécanismes d'impacts, vont être les mêmes, mais on ne sait pas les effets qu'il y aura exactement en Manche. On a parlé beaucoup du forçage climatique, mais je l'ai un peu introduit dans ma présentation, le forçage marégraphique ne va

pas changer. Ce qui va changer, c'est le forçage climatique et les effets cumulés entre les différentes activités. Je donnais toujours un exemple à mes étudiants, quand j'étais encore en activité, ce sont les ailes d'avion. Vous avez tous pris l'avion, pour tenir des ailes, il y a des rivets. Vous enlevez un rivet, il ne va rien se passer. Vous enlevez un deuxième rivet, il ne va rien se passer. Vous enlevez un énième rivet, il va se passer que l'aile va casser. Donc en Manche, on a bien vu sur la carte produite par le Comité régional des pêches et des élevages marins, et d'ailleurs par l'État, qu'on a un environnement extrêmement contraint. Moi, je plaide pour une approche la plus écosystémique possible. Les limites administratives, les espèces, elles ne connaissent pas. Les limites entre la France et la Grande-Bretagne, elles ne connaissent pas. Un certain nombre d'espèces, que ce soit d'invertébrés, comme les céphalopodes, les seiches, elles sont aussi bien du côté français que du côté anglais. Il faut donc qu'on promeuve une approche la plus écosystémique possible. D'ailleurs, c'est ce qui est demandé dans la directive-cadre stratégie milieu marin. N'oublions pas que le forçage climatique qu'on peut avoir, c'est ce que les modèles montrent, on ne sera peut-être pas là, moi, je ne serai pas là, on peut avoir aussi une rupture du Gulf Stream et puis de la dérive nord-atlantique, ça s'est déjà vu au cours du temps. Si la fonte de la calotte polaire du Groenland est trop importante, il va y avoir un flux d'eau douce très important et là, on va avoir un dérèglement climatique extrêmement fort puisqu'on va connaître des hivers relativement rigoureux en Europe, alors que l'on connaît des hivers relativement cléments depuis quelques années, même si on a un épisode un peu froid depuis une semaine. Il ne faut pas confondre climatologie et météorologie, d'ailleurs. Donc, comme l'a dit Éric, on est dans un système extrêmement complexe et aujourd'hui, on a besoin, les scientifiques, d'avoir des appuis au niveau des connaissances et surtout, on est là aussi pour débattre. J'ai la parole, je le dis, on a besoin aussi de recrutements dans nos laboratoires pour pouvoir effectivement répondre aux questions de l'ensemble des citoyens.

### **Mme Sofia ALIAMET, WDPE**

Merci beaucoup. Merci, Monsieur DAUVIN, pour ces éléments de réponse. Alors, il va être l'heure de terminer cette réunion. Je me fais néanmoins le relais d'une toute dernière question qui a été posée sur YouTube, une dame qui s'interroge, je crois, sur quand auront lieu les autres réunions sur les questions paysagères. Dominique, je vais juste répondre avec le calendrier. Pour NAMO, il y a une visio qui va être prévue fin février où, justement, là aussi, format visioconférence ouvert à toutes et à tous sur le site du débat sur inscription. Le lien vous est envoyé. Il y aura une réunion spécialement dédiée à ces questions-là. Pour MEMN, il y a deux rendez-vous à Abbeville et à Amiens les 21 et 22 février où il sera aussi question de ces sujets-là. Donc, le débat se poursuit. Je vais passer la parole à Caroline WERKOFF de l'équipe nationale pour vous dire que le débat se poursuit, qu'il y a plusieurs autres modalités dont on aimerait vous parler avant de finir cette réunion.

### **Mme Caroline WERKOFF, CPDP**

Bonsoir. Merci beaucoup pour toute la soirée, pour le débat qui a été très riche. Encore quelques petites minutes pour, effectivement, vous dire que le débat continue. On n'est même pas à la moitié du débat puisque le débat se termine le 26 avril. Il y a encore plein de moyens de participer au débat. On a évoqué à plusieurs reprises dans la soirée qu'il est possible, via le site du débat, c'est assez facile à trouver, il y a un endroit où vous pouvez déposer vos questions, tous types de questions, soit des questions simples, soit des questions techniques, et la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire le gouvernement, vous répondra. On vous engage très fortement à aller sur le site « La mer en débat », à déposer vos questions et vous aurez des réponses à vos questions. Il y a les réponses de l'État et puis nous, la Commission nationale du débat public, on fait des réponses complémentaires en vous donnant des documents, en vous proposant d'autres manières de participer. Pour vous informer et continuer le débat, on l'a dit à plusieurs reprises également, à partir de mardi prochain, et tous les 15 jours, nous organisons « les mardis du débat ». Ce sont des webinaires qui portent sur les grandes controverses du débat. Donc la semaine prochaine, ce sera sur le bon état écologique de la mer. Deux semaines après, ce sera sur le changement climatique et l'impact sur la mer. Deux semaines après, ce sera sur l'éolien en mer, etc., etc. On vous engage à vous inscrire là aussi via le site du débat, c'est facile à faire. Les autres informations que j'ai à vous donner, c'est qu'on a parlé également des cahiers d'acteurs. Idéalement, pour les acteurs, si vous pouvez déposer vos cahiers d'acteurs en cours de débat et pas à la fin, pour l'équipe du débat, c'est plus facile pour les exploiter et ensuite pour les faire vivre dans le débat. Donc, n'oubliez pas les cahiers d'acteurs avant la fin du débat. J'ai aussi quelque chose d'important à vous dire. Vous allez trouver des flyers à la sortie de la salle. Nous organisons des assemblées délibératives le 16 mars qui auront lieu à cinq endroits différents, à Rennes, Rouen, Marseille, Bordeaux et à Lyon. Il est possible de candidater pour participer à ces assemblées qui permettront de donner des avis sur la hiérarchisation de ce que l'on souhaite comme priorité d'aménagement de la mer. Donc vous pouvez vous inscrire et candidater. N'hésitez pas, vous avez un QR code derrière. Vous avez aussi un numéro de téléphone si c'est plus simple pour avoir plus de renseignements. N'hésitez pas à vous inscrire. Il y a donc les escales. Demain, ça continue au Havre.

**M. Dominique PACORY, CPDP MEMN (délégué régional)**

Demain, on est au Havre et c'est très important, il y a une très grosse escale aussi au Havre un peu comme ce soir avec beaucoup d'étudiants cette fois-ci puisqu'on aura un univers étudiant qui fait son propre débat à l'intérieur de l'école publique, l'ESPMER. Je vais donner l'acronyme, c'est plus simple pour moi. Et aussi à Cherbourg et là, on sera plutôt en voisin. Je rappelle quand même aux élus, aux pêcheurs, aux associations environnementales qu'on est à votre disposition si vous voulez qu'on vous rencontre de façon particulière pour venir vous écouter et pour venir recueillir vos arguments et vos questions et les verser au débat.

**Mme Karine BESSES, CPDP NAMO (déléguée régionale)**

Pour la façade NAMO, on vous invite donc le 30 janvier à Saint-Malo. Ce n'est pas très loin. N'hésitez pas à venir à notre rencontre publique. On espère qu'on aura les cartes NAMO notamment à ce moment-là. On vous invite également à Saint-Brieuc, comme je disais tout à l'heure. Merci.

**Mme Sofia ALIAMEL, WDPE**

Merci beaucoup. Il ne nous reste plus qu'à vous remercier d'être venus si nombreux et si nombreuses ce soir. Merci à tous pour le respect des règles du jeu. Merci aux internautes aussi. On peut se retrouver pour boire un petit verre tous ensemble. Merci.

*Applaudissements*